

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE SAINT-DENIS



POUR LA PUBLICITÉ :
S'adresser à la Mairie de St-Denis
Secrétariat

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS
Adressé gratuitement à tous les Electeurs

POUR LA RÉDACTION :
Adresser la Correspondance au
Rédacteur en Chef - Mairie de St-Denis

SOMMAIRE

Une Année d'activité.....	1
Année de misère.....	2
La Politique de Chômage de la Municipalité de Saint-Denis..	3
Les Conséquences de la Crise économique. La Situation Fi- nancière de la Ville de Saint- Denis.....	5
La Réalisation des Secours de Chômage en 1932.....	7
Saint-Denis, Ville Martyre.....	7
Colonies scolaires en 1932.....	10
Les Travaux dans les Ecoles de la Ville de Saint-Denis.....	12
Le Groupe scolaire de la Mu- tualité.....	13
Voyage d'étude en 1932.....	13
Groupe scolaire du Bel-Air.....	14
Notre Patronage municipal.....	16
Les élèves du certificat d'études ont passé une journée à la mer.	16
Office municipal du Combattant	17
Notre Service de Chômage.....	18
Quelques améliorations.....	20
Des Bains-Douches dans le quar- tier de la Plaine.....	21
L'Hôtel de Ville s'améliore.....	21
La Piscine municipale.....	21
René-Louis Poirson n'est plus....	22
La Bibliothèque et le Musée.....	24

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ

Depuis la parution de notre der-
nier numéro d'importants évé-
nements se sont produits. Il était vrai-
ment nécessaire d'indiquer à tous
nos lecteurs les réalisations accom-
plies au cours de l'année ainsi que la
situation municipale déterminée par
la crise économique.

L'Assemblée Communale a eu à
faire face à de nombreuses difficul-
tés, le nombre des sans-travail a aug-
menté sans cesse, les secours extra-
ordinaires ont été développés.

Malgré tout, le Conseil Municipal
s'est efforcé de continuer son œuvre
réalisatrice au point de vue urba-
nisme.

De notre programme fixé pour
l'année 1932, quelques points de dé-
tail sont seuls restés dans l'ombre.
Les grands projets ont suivi leur
cours normal; la lecture de ce bul-
letin sera édifiante pour tous les
habitants de notre grand centre ou-
vrier, plus durement frappé que
tout autre par la crise économique.

Ce qui ressort le plus du bilan de
l'année qui vient de s'écouler, c'est
la politique ouvrière du Conseil Mu-
nicipal, en face de la crise économi-
que, en faveur des sans-travail.

L'Assemblée Communale aurait
pu se contenter d'appliquer les taux
d'allocation fixés par les règlements;
elle aurait eu à enregistrer une
dépense supplémentaire, mais qui,
certes, eût été loin de celle que nous
constatons en fin d'année 1932.

Se rendant compte de la situation
pénible dans laquelle étaient plongés
bon nombre de ménages ouvriers,
nos élus prirent une série de déci-

sions indispensables au soulagement
partiel de la misère installée dans les
foyers ouvriers.

Dans notre dernier bulletin, nous
avons déjà parlé de l'effort accom-
pli par le Conseil Municipal ouvrier,
effort accueilli favorablement par la
grosse majorité de la population.

La crise économique a depuis con-
tribué à jeter sur le pavé de nou-
veaux travailleurs; pour ceux-là,
comme pour les autres, l'aide et le
soutien étaient indispensables.

Mais ceci n'a pas été sans diffi-
culté car les dépenses ont augmenté
dans des proportions considérables,
tandis que les recettes n'ont fait que
régresser d'une façon continue.

L'année 1931 s'était terminée
sans que le Conseil Municipal, mal-
gré ses efforts supplémentaires, vit
son budget en déficit. Mais les sa-
crifices s'amplifiant, l'année 1932
s'est terminée en mettant les élus
ouvriers dans l'obligation de voter
des impositions nouvelles.

Ce n'est pas de gaieté de cœur
que nous avons pris une telle réso-
lution, nous l'avons fait, poussés par
la situation.

D'autres communes ont leur bud-
get en déficit, les départements
n'ont pas une situation plus favora-
ble, l'Etat lui-même constate dans
son budget une insuffisance qui ne
peut être chiffrée exactement.

Conséquences inévitables du régi-
me et de la crise économique mon-
diale. La misère est maintenant ins-
tallée en permanence.

Des femmes, des hommes, des
vieillards, des enfants s'en vont en

haillons parcourant les rues. Quand sonne l'heure du repas, leur assiette est bien souvent vide. Les arrières du gaz et de l'électricité augmentent chaque jour. Si la température baisse quelque peu, on claque des dents à la maison.

La sous-consommation due au

chômage entraîne la maladie et les chômeurs ne peuvent payer ni le docteur ni les médicaments. Devant une telle situation, le Conseil Municipal ouvrier ne pouvait rester indifférent. Le présent bulletin va contribuer à faire comprendre à tous l'importance

des réalisations effectuées. Nous laissons nos lecteurs juges de notre travail. Conscients du devoir accompli, nous attendons sans crainte le jugement qui sera porté.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

ANNÉE DE MISÈRE

La crise fait des ravages infinis dans tous les pays. Les officiels ont coutume d'affirmer que dans ces circonstances dramatiques pour tous les pays capitalistes, la France est encore le moins éprouvé.

Si l'on compare la chute de la production, le nombre des chômeurs, l'ampleur de la crise financière et monétaire dans les principaux pays du monde, on constate que la crise, en effet, est moins profonde en France qu'en Angleterre, en Allemagne, ou aux Etats-Unis. La crise, comme les communistes l'ont toujours dit, a un développement inégal. C'est ce qui explique les différences d'acuité et d'ampleur de la crise dans les divers pays du monde.

Mais ce développement inégal de la crise n'est pas seulement le fait de la crise mondiale; il est aussi la caractéristique de son développement national. La chute de la production n'est pas uniforme dans toutes les branches de la production et le chômage ne s'étend pas avec la même intensité sur tous les points du territoire; aussi dans les centres industriels de même importance la crise fait des ravages plus ou moins profonds.

C'est le phénomène qui se produit actuellement dans notre Région parisienne durement touchée par la crise alors que d'autres régions le sont moins. Et si une ville comme Saint-Denis a le triple désavantage d'être dans la région la plus touchée par la crise, de posséder les industries les plus atteintes, comme la métallurgie, et d'être un centre résidentiel presque exclusivement ouvrier, la crise y fait de véritables ravages.

C'est tout d'abord la masse innombrable de chômeurs et leur famille qui se trouve lentement poussée vers la plus extrême misère. Ceux qui ne sont pas directement victimes du chômage ne se doutent guère des drames quotidiens qu'il crée dans les familles ouvrières. Il supprime brutalement des moyens normaux d'existence pour les remplacer par de maigres et insuffisantes allocations. Il apporte dans la vie ouvrière de véritables bouleversements en même

temps que la plus noire misère. Et il faut avoir comme nous le contact quotidien avec les chômeurs, recueillir leurs doléances et leurs revendications pour comprendre toute la portée de ce grand drame social.

Les pertes effectuées par la Classe ouvrière du fait de la crise de chômage se chiffrent par millions. Un rapide calcul en convaincra les plus sceptiques.

Les 4.500 chômeurs hommes ont perdu l'année dernière 10.500.000 heures de travail. Les 1.000 femmes ont perdu 2.300.000 heures de travail. En prenant comme moyenne du salaire horaire régional, 4 fr. 50 pour les hommes et 2 fr. 50 pour les femmes, on constate qu'il a été perdu par la Classe ouvrière de Saint-Denis la somme fabuleuse de 53.000.000 de francs.

Il faut ajouter à ce chiffre important les pertes subies par les chômeurs partiels. Si l'on se base sur la partie de la classe ouvrière qui a pu depuis huit mois se faire inscrire au fonds de chômage partiel, on constate que ces travailleurs ont perdu plus d'un demi million de salaire. Mais c'est là un chiffre qui est fort loin de correspondre à la réalité car chacun sait qu'il n'y a que d'infimes minorités de chômeurs partiels qui peuvent bénéficier des secours de chômage.

Il faudrait y ajouter aussi la baisse des salaires consécutive à la crise; elle s'élève en moyenne dans la Région parisienne, d'après les statistiques officielles à 8 %. Les chiffres que nous donnons sont donc un minimum de ce qui a été perdu par la Classe ouvrière. En exagérant on peut estimer à 60 millions le manque à gagner de la Classe ouvrière par rapport aux années de travail normal.

Au regard de cette lourde perte, il n'a été donné sous forme d'allocations de chômage et à titre de compensation, que la somme de 22.000.000. La différence entre ces deux chiffres montre la perte subie par la Classe ouvrière de Saint-Denis. Au bas mot, c'est 38.000.000 de francs que les ouvriers ont perdu.

L'aggravation de la situation des masses laborieuses et la diminution formi-

dable de leur capacité de consommation ont des conséquences très sérieuses pour les autres couches sociales. La capacité de consommation de la Classe ouvrière de Saint-Denis commande le commerce et l'artisanat. On sait, en effet, que dans notre ville les affaires commerciales dépendent presque exclusivement des travailleurs. Quant à l'industrie, elle est à l'origine même de la crise et se trouve particulièrement touchée par elle.

Ce n'est pas sans raison que l'on a pu déclarer dans le rapport du budget du travail à la Chambre que notre cité était une ville martyre de la crise et la seconde dans l'ordre de la misère après Limoges.

La situation que nous venons de décrire n'est pas sans avoir des conséquences graves pour Saint-Denis.

La crise apporte avec elle une augmentation des charges et une diminution importante des recettes. Augmentation des charges sociales, dépenses ordinaires et extraordinaires de chômage, sans compter l'augmentation non chiffrée, mais importante, des dépenses afférentes à l'assistance médicale gratuite, aux secours aux vieillards, à toutes les lois d'assistance. La misère des travailleurs, désormais désœuvrés, livre un véritable assaut aux finances des villes ouvrières. Et le devoir social des Conseils municipaux ouvriers est de faire face à ces demandes sans gaspillage, mais avec équité. Seuls ceux qui ne connaissent pas les misères endurées par les familles ouvrières en chômage peuvent conseiller l'arrêt de cette politique de secours.

L'augmentation des dépenses qu'elle entraîne n'est pas compensée par une augmentation de recettes, loin de là. Des recettes importantes diminuent du fait de la crise, par exemple les recettes d'octroi ont baissé de 627.300 francs, en 1932, par rapport à 1931.

La crise a brisé le cadre de nos budgets, et il en est de même dans toutes les villes martyres. L'une de ces villes, Limoges, qui, avec 90.000 habitants compte 7.000 chômeurs a été obligée de faire un emprunt de 5.600.000 francs

pour faire face à ses dépenses de chômage de 1932.

Pour combler le déficit de notre budget, nous avons été obligés de recourir à des impositions nouvelles. Nous savons mieux que quiconque ce que cette mesure comporte de sacrifices pour la population laborieuse de notre cité. Elle était impossible à éviter dans les circonstances dramatiques où nous nous débattons.

Mais nous sommes pleinement convaincus que nous atteignons la limite possible des sacrifices à demander à la

population. Il faut que d'autres viennent à notre secours.

Depuis de nombreux mois nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur notre malheureuse situation. Les cinq ou six villes martyres du chômage, comme les appelle le ministre Dalimier, élèvent leurs plaintes contre les charges effrayantes qui les accablent. Jusqu'à présent on ne leur a donné que de vagues promesses, mais pas de secours efficaces.

Pis encore, certaines dispositions prises au Conseil général de la Seine tendent à aggraver nos charges. Nous avons

protesté avec énergie auprès des Pouvoirs Publics contre ces mesures. Nous avons besoin d'aide et non de charges supplémentaires.

Il faut que l'on sache qu'il est impossible de faire des économies sur les chômeurs comme il est impossible de charger davantage les contribuables de Saint-Denis. Nous sommes au bout de nos possibilités. Il faut que l'Etat vienne effectivement et rapidement au secours des villes dévastées par la crise comme il est venu au secours de celles qui l'ont été par la guerre.

Jacques DORIOT.

LA POLITIQUE DE CHOMAGE de la Municipalité Ouvrière de Saint-Denis

Dans notre dernier numéro nous indiquions que la Municipalité Ouvrière Dionysienne avait pris l'engagement de soutenir les travailleurs en toutes circonstances.

La crise économique a démontré que ce n'était pas un vain mot.

Les résultats sont édifiants, peu de municipalités peuvent établir un tel bilan, c'est pourquoi nous voulons mettre sous les yeux des travailleurs de Saint-Denis les statistiques qui démontrent ce que peut faire une municipalité, décidée, non seulement à guider les chômeurs, mais aussi, autant que faire se peut, à soulager leur misère.

Il nous faut d'abord indiquer la progression du chômage dans notre localité.

Restent inscrits : Dates	Chômeurs ordinaires	Chômeurs depuis plus de 180 jours	Chômeurs partiels	Totaux
au 31/12/31.....	2.608	448	—	3.056
au 31/ 1/32.....	3.823	446	—	4.269
au 29/ 2/32.....	5.207	484	—	5.691
au 31/ 3/32.....	5.203	465	—	5.668
au 30/ 4/32.....	5.155	636	—	5.791
au 31/ 5/32.....	5.034	752	—	5.786
au 30/ 6/32.....	4.866	945	—	5.811
au 31/ 7/32.....	6.044	—	—	6.044
au 31/ 8/32.....	5.725	—	—	5.725
au 30/ 9/32.....	5.402	—	—	5.402
au 20/10/32.....	5.646	—	—	5.646
au 31/10/32.....	5.418	—	—	5.418
au 10/11/32.....	5.489	—	—	5.489
au 20/11/32.....	5.461	—	—	5.461
au 30/11/32.....	5.366	—	86	5.452
au 10/12/32.....	5.384	—	40	5.424
au 20/12/32.....	5.443	—	40	5.483
au 31/12/32.....	5.539	—	99	5.638

Comme on peut le constater, le nombre des chômeurs a doublé depuis le début de l'année, cela a eu des répercussions sur l'importance

de tous les secours extraordinaires et sur le développement des œuvres sociales créées depuis le début de la crise économique.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de portions distribuées mensuellement depuis le début de l'année, ainsi que celui des bons de lait attribués pour les enfants des chômeurs.

Mois	Soupes populaires		
	Nombre de portions distribuées	Montant de la dépense	Nombre de litres de lait distribués
Janvier.....	113.561	189.153,32	9.438
Février.....	127.726	218.126,70	11.375
Mars.....	168.362	250.511,67	14.068
Avril.....	161.457	246.841,01	13.271
Mai.....	150.340	250.255,85	14.042
Juin.....	132.953	214.816,62	14.026
Juillet.....	125.584	217.901,20	14.058
Août.....	125.640	207.338,62	14.240
Septembre.....	116.837	195.958,44	14.348
Octobre.....	114.306	190.857,84	14.639
Novembre.....	122.514	207.158,92	15.337
Décembre.....	136.060	222.767,27	17.188
TOTAUX...	1.595.340	2.611.687,46	166.030

Soupes. — Le nombre de portions distribuées jusqu'au 31 décembre 1932 s'est élevé à 1.595.340, pour une dépense de 2 millions 611.687 fr. 46, ce qui fait ressortir le prix de revient d'une portion à environ 1 fr. 63.

La moyenne journalière des portions distribuées en 1932 est de 4.358.

Lait. — Le montant des fournitures de lait s'est élevé en 1932 à 236.250 francs.

La moyenne journalière du nombre de litres de lait distribués est de 453.

Charbon. — Pendant l'hiver 1931-1932, chaque ménage de chômeur avait droit mensuellement à 50 kilos de charbon au prix réduit

de 5 francs. La Ville remboursait aux fournisseurs la différence existant entre ce prix et le prix réel fixé à 12 fr. 50, ce qui mettait à la charge de la Ville une somme de 7 fr. 50 pour chaque sac de 50 kilos pris par les chômeurs.

Les mêmes dispositions ont été prises pour l'hiver 1932-1933. La première distribution a commencé le 14 novembre 1932. Les chômeurs continuent à payer le sac 5 francs, mais la Ville doit rembourser 8 francs au lieu de 7 fr. 50 aux charbonniers.

Au cours de l'année 1932, la Ville a ainsi remboursé aux fournisseurs une somme de 279.899 francs.

Vêtements aux enfants. — Des distributions de vêtements aux enfants des familles de chômeurs les plus nécessiteuses ont eu lieu au cours du premier trimestre. Les garçons âgés de 4 à 12 ans ont reçu chacun une culotte et un tricot; les filles également âgées de 4 à 12 ans ont reçu une robe et une paire de bas.

Pour le quatrième trimestre, les enfants d'âge scolaire ont reçu des vêtements et des chaussures par les soins de la Caisse des Ecoles.

Les enfants plus jeunes en ont également reçu par les soins de l'Administration Municipale.

La dépense totale pour les quatre trimestres de l'année 1932 s'élève à 202.938 fr. 90.

Secours supplémentaires. — Certaines familles de chômeurs dont la situation était digne d'intérêt ont bénéficié en dehors de l'allocation réglementaire de chômage, de secours en espèces dont le montant est évalué approximativement, jusqu'au 31 décembre, à 125.000 francs.

Allocations aux exploitants de meublés. — Les hôteliers logeant des chômeurs secourus bénéficient, en vertu d'une délibération du Conseil Général de la Seine, d'une allocation les indemnisant en partie pour les prestations en nature (fourniture et blanchissage du linge, éclairage, chauffage, etc.) qu'ils sont tenus d'assurer aux intéressés.

Le montant total des sommes payées par la Ville s'est élevé, jusqu'au 31 décembre, à 1.829.920 fr. 50.

La part que la Ville supportera définitivement sur ces sommes est la suivante : 73.249 francs, soit 4,002 % de la dépense.

Allocations aux chômeurs. — Les sommes versées aux chômeurs à titre d'allocations réglementaires de chômage se décomposent comme suit :

Mois	Montant total des sommes payées	Part définitivement mise à la charge de la Commune
Janvier	1.312.574,50	66.379,55
Février	1.525.517 »	64.656,25
Mars	1.776.558,50	66.874,75
Avril	1.742.879 »	67.681,18
Mai	1.793.101 »	73.956,73
Juin	1.633.395 »	60.940,39
Juillet	1.952.015,50	81.299,19
Août	1.990.235,50	71.193,94
Septembre	1.948.961,50	63.856,88
Octobre	2.012.328,50	65.448,44
Novembre	1.997.671,50	61.690,967
Décembre	2.107.600,50	65.061,80
TOTAUX	21.792.838 »	809.040,067

La part de la Ville représente donc 3,712 % de la dépense.

Secours spéciaux. — Les chômeurs qui avaient reçu des allocations de chômage ordinaire pendant 180 jours ont été secourus ensuite conformément aux dispositions en vigueur, par le Bureau de Bienfaisance, mais ce dernier ne disposant pas des fonds nécessaires a reçu des subventions de la Ville jusqu'au 30 juin 1932, époque à laquelle ces chômeurs furent secourus à nouveau directement par la Ville.

Les allocations versées de cette façon s'élèvent, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1932, à la somme de 1.503.400 fr. 75, pour laquelle la Ville supporte une dépense définitive de 62.312 fr. 74, soit 4,144 % du montant des allocations payées.

Allocations de chômage partiel. — Le fonds de chômage partiel a commencé à fonctionner en novembre 1932. Les sommes payées jusqu'au 31 décembre comme allocations s'élèvent à 14.124 fr. 50, pour lesquelles la part supportée par la Ville s'élève à 19 %, soit 2.683 fr. 66.

Récapitulation des dépenses. — Au 31 décembre, le montant total des dépenses de toutes sortes restant à la charge de la Ville s'établit comme suit :

Dépenses réglementaires	
Allocations aux hôteliers	73.249,556
Allocations aux chômeurs	809.040,067
Allocations aux chômeurs après 180 jours	62.312,74
Allocations de chômage partiel	2.683,66
TOTAL	947.286,023
Dépenses supplémentaires	
Soupes populaires	2.611.687,46
Lait	236.250 »
Charbon	279.899 »
Vêtements	202.938,90
Secours en argent	125.000 »
TOTAL	3.455.775,36
TOTAL général	4.403.061,383

Le montant des secours accordés aux familles des chômeurs par la Ville de Saint-Denis, en supplément des allocations de chômage réglementaires est donc de 3,6 fois supérieur à la part qu'elle supporte pour ces allocations.

Les chiffres donnés ci-dessus devraient se suffire à eux-mêmes pour démontrer l'importance de l'effort accompli par la Municipalité en faveur des sans-travail.

Mais là ne se borne pas l'importance de son aide.

Nous ne devons pas oublier que les victimes de la crise économique ont à leur disposition médecins et médicaments par l'intermédiaire de l'Hôpital de Saint-Denis; que ces victimes et leur famille peuvent s'adresser gratuitement au coiffeur qui se tient au centre du chômage.

Un vestiaire pour les chômeurs

La Municipalité de Saint-Denis a fait appel à la solidarité de la population dont les sentiments généreux sont connus, en vue de créer un vestiaire pour les chômeurs.

Un Comité de patronage s'est immédiatement constitué avec la participation de personnalités locales et nous avons eu le plaisir de constater que les vêtements usagés, mais propres, venaient s'accumuler au point de transformer deux bureaux de la Mairie en véritable magasin d'habillement, ce qui nous a permis de satisfaire un nombre important de chômeurs.

Nous espérons que cette œuvre continuera à se développer et que de plus en plus nombreux seront ses collaborateurs.

Une Caisse de chômage partiel

Une partie importante de la population se trouve actuellement, tout en étant encore employée par un patron, dans la même situation malheureuse que ceux pour qui nous avons fait le maximum permis par les circonstances.

C'est la catégorie des chômeurs partiels; il en existe des milliers à Saint-Denis, dont la semaine se limite à 3 ou 4 jours de travail, souvent à un salaire dérisoire.

Un règlement type nous permettant de créer une caisse de chômage partiel a été établi voilà quelques mois par les soins du ministère du Travail, nous n'avons pas hésité à ouvrir notre caisse sur la base de ce règlement qui, certes, ne donne pas satisfaction à l'ensemble des chômeurs partiels. Il nous permet quand même d'en faire bénéficier un certain nombre.

Le Département n'ayant pas voté de participation à ce nouveau fonds de chômage, ceci nous oblige à donner uniquement la part de

l'Etat en y ajoutant celle de la commune, jusqu'à ce que les dispositions utiles soient prises par l'Assemblée Départementale.

Nous nous devons d'ajouter que les règlements en vigueur imposent une série de conditions, pour être considéré comme chômeur partiel; nous reproduisons d'autre part les dispositions essentielles exigées pour pouvoir bénéficier des indemnités. Chacun pourra remarquer que ces dispositions procèdent d'un esprit trop enclin à limiter strictement le nombre des chômeurs partiels secourus.

LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

La Situation Financière de la Ville de St-Denis

L'économie capitaliste souffre et crie misère, les industries ferment leurs portes ou travaillent au ralenti.

La crise étend ses tentacules sur le monde; notre propre pays se trouve en face de la réalité et connaît également les rigueurs de la misère.

Devant la situation d'une certaine partie de la classe ouvrière, des mesures ont été prises; les unes par la force et la puissance de lutte du prolétariat; d'autres, de leur plein gré, par des collectivités locales animées du seul souci de défendre les prolétaires.

Dans le commerce et l'industrie, les faillites succèdent aux faillites, déterminées pour certains, par la réduction, voire même par la suppression des exportations, pour d'autres par la raréfaction du marché du travail et la sous-consommation qui en résulte.

La situation est en conséquence devenue très difficile pour l'industrie et le commerce, comme pour toutes les institutions du régime. L'Etat lui-même se trouve en face d'une situation qui peut être considérée comme catastrophique : 17 milliards de déficit avoué, tel est le bilan qui se dresse en face de nous, faisant peser la menace d'une série de mesures devant frapper la classe ouvrière.

Les communes qui ont déjà, en période normale, de nombreuses difficultés se sont trouvées, du fait de la crise, gênées par la situation financière. D'une part, elles constatent une moins-value dans les rentrées budgétaires; d'autre part, elles sont amenées à engager des dépenses supplémentaires pour venir en aide aux sans-travail.

Les Administrations municipales des centres ouvriers ont dû s'imposer des charges plus lourdes que partout ailleurs, et cela s'explique aisément puisque le nombre de chômeurs est plus important.

La Municipalité communiste de Saint-Denis a fait un effort considérable et a engagé des dépenses importantes dont il faut aujourd'hui lui tenir compte; elle a d'ailleurs montré le chemin aux autres Municipalités du Parti.

Les distributions de soupes populaires, de charbon, de vêtements aux enfants, l'attribution de secours supplé-

mentaires aux chômeurs se trouvant dans une situation particulière, ont été faites dans un large esprit de compréhension des besoins de la classe ouvrière.

Les dépenses s'élevaient pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 1932 à la somme de 2.547.573 fr. 35, alors que pour l'année, il restait encore cinq mois à parcourir, dont les mois de novembre et de décembre qui sont particulièrement propices à l'extension du chômage et au cours desquels des efforts supplémentaires sont indispensables en faveur des sans-travail.

Il faut tenir aussi compte des dépenses engagées pour les enfants de chômeurs ayant participé aux colonies de vacances; nous avons fait un gros effort pour les habiller et les chauffer, désireux de ne pas les priver du séjour de quatre semaines au grand air.

Les élus communistes ont-ils bien agi? Oui, parce qu'ils sont les défenseurs de la classe ouvrière, qu'ils connaissent ses besoins et ses aspirations.

Déjà, près de 20.000 travailleurs de notre Cité se sont fait inscrire au fonds de chômage. Ils ont connu les bienfaits de notre politique ouvrière de défense des chômeurs.

Tout cela n'a pas été sans amener une répercussion sur le budget de la Ville de Saint-Denis; le budget supplémentaire de 1932 présentait une insuffisance de 4.554.033 fr. 42.

C'est-à-dire une dépense moins forte que celle effectuée en faveur des chômeurs.

Pour combler ce déficit, le Conseil Municipal s'est trouvé dans l'obligation de voter des impositions nouvelles, il ne l'a pas fait de gaieté de cœur, mais sous la dure pression des circonstances. C'est franchement que nous entendons nous en expliquer :

DES CHIFFRES, EN VOILA!

Le budget supplémentaire de 1932 comporte des dépenses extraordinaires qui se répartissent comme suit :	
Secours de chômage	19.500.000 »
Organisation et distribution de soupes populaires	2.240.000 »
Combustible pour soupes populaires	80.000 »
Allocations aux hôteliers	

logement des chômeurs	1.400.000 »
Subvention au Bureau de bienfaisance pour secours aux chômeurs ayant plus de 180 jours	1.503.401 »
Distribution de charbon par le Bureau de bienfaisance aux gens ne pouvant plus être soutenus par leur famille frappée par le chômage	300.000 »
Distribution de charbon aux chômeurs	300.000 »
Acquisition de vêtements, chaussures aux enfants de chômeurs	60.000 »
Augmentation de la subvention à la caisse des écoles pour distribution de repas gratuits, vêtements et chaussures	130.000 »
Distribution de secours exceptionnels et supplémentaires aux chômeurs les plus nécessiteux	100.000 »
Frais de personnel, service du chômage	450.000 »
Frais supplémentaires pour participation aux colonies scolaires (habillement, chaussures aux enfants de chômeurs)	315.000 »
Frais d'installation des divers services du chômage	310.000 »

soit..... 26.688.401 »

Il faut évidemment donner quelques explications sur ces chiffres qui représentent les sommes brutes des dépenses pour le chômage; il faut défalquer de ce total le montant des subventions de l'Etat et du Département ainsi que les dons et produits divers.

Part de l'Etat et du Département dans les allocations aux chômeurs	18.600.000 »
Part de l'Etat et du Département dans les allocations aux chômeurs après 180 jours	1.428.000 »
Part du Département sur allocations aux hôteliers	1.332.500 »

Recettes diverses

Part de la Commune de Pierrefitte pour les soupes populaires	100.000 »
--	-----------

Dons en faveur des chômeurs.....	50.000 »
Cotisations des chômeurs aux soupes populaires..	600.000 »
Produit d'une soirée organisée pour l'achat de vêtements aux enfants de chômeurs.....	14.885,90
	22.125.385,90
Ce qui représente pour le compte de la commune :	
Dépenses.....	26.688.401 »
Recettes.....	22.125.385,90
Soit un solde net entièrement à sa charge de...	4.563.015,10

Le déficit de la Ville de Saint-Denis étant de 4.554.033 fr. 42, il est facile de constater que la charge grevant le budget communal en ce qui touche les dépenses de chômage est plus élevée que le montant de ce déficit. C'est dire que sans les dépenses supplémentaires rappelées ci-dessus le budget de la Ville de Saint-Denis n'eût pas été en déficit. Malgré cette situation, les travaux prévus n'en ont pas moins été réalisés, comme chacun peut le constater dans les autres rubriques de ce Bulletin. Non seulement la crise économique entraîne des charges nouvelles pour les collectivités locales, mais ces dernières

voient leurs recettes diminuer consécutivement à la sous-consommation et à la fermeture partielle ou totale des entreprises situées sur le territoire de la commune.

Par contre, les charges existantes sont restées identiques, parfois même ont augmenté. Une fois de plus, nous voulons le démontrer par des chiffres.

Dans les explications que nous donnons ci-dessous, nous avons tenu à appliquer aux sommes de 1914 le coefficient 5, ceci pour avoir une idée exacte des dépenses en regard à la valeur actuelle du signe monétaire.

	1914	1914 coefficient 5	1927	1932
Frais d'administration, y compris la police.....	144.611,71	723.058,55	1.132.025,91	3.206.076 »
Entretien des propriétés communales.....	74.272,24	371.361,20	3.229.274,30	5.805.050 »
Assistance.....	639.575,62	3.197.878,10	6.057.924,66	9.780.824,72
Instruction publique.....	470.959,08	2.354.795,40	1.878.324,99	6.479.212 »
Bibliothèque.....	2.100 »	10.500 »	136.657,02	243.000 »
Rentes et pensions.....	42.640,70	213.203,50	355.305,35	984.910 »
Dépenses extraordinaires de la dette.....	439.678,16	2.198.390,80	1.773.033,56	2.478.269,14
Colonies scolaires.....	néant	néant	205.807,37	1.000.000 »
Subvention Caisse des Ecoles.....	7.500 »	37.500 »	115.000 »	285.000 »
Entretien bâtiments scolaires.....	27.425,03	137.125,15	233.521,52	2.080.000 »
Subvention à l'hôpital.....	185.000 »	925.000 »	2.994.329,90	2.500.000 »
Subvention Bureau de Bienfaisance.....	65.000 »	325.000 »	715.000 »	1.285.000 »
Crèches municipales.....	6.985,80	34.929 »	73.300,28	220.000 »
Orphelinat municipal.....	20.000 »	100.000 »	163.750,49	260.000 »
Cantines maternelles.....			199.885,74	280.000 »
Personnel enseignant, indemnité de résidence et supplément communal obligatoire.....	201.506,16	1.007.530,85	221.697,92	1.025.000 »

Voici un exposé qui en dit long sur l'augmentation des dépenses entre l'année 1914, l'année précédant la stabilisation légale du franc (1927) et l'année actuelle.

Nous pourrions encore citer d'autres chiffres qui allongeraient démesurément cet article, car tous les crédits ont subi à peu près la même progression.

Les recettes ont certes augmenté pour faire face à ces obligations; nous voulons également les citer pour l'édification de tous.

	1914	1914 coefficient 5	1927	1932
Valeur du centime additionnel.....	9.489,61	47.448,05	16.510,87	22.141,85
Octroi.....	1.089.908,99	5.449.544,95	4.027.255,07	5.367.216,82
Droits de place, halles, abattoirs.....	106.524 »	532.620 »	895.339,75	1.000.000 »
Octroi de banlieue.....	231.646 »	1.158.230 »	236.304 »	236.304 »

On peut ainsi remarquer que la valeur du centime additionnel, calculée sur la base du franc-or, ne représente même pas la moitié de celle de 1914.

Que le produit de l'octroi de banlieue est demeuré stationnaire. Que le droit de place dans les halles et marchés a simplement doublé.

Que le produit de l'octroi en valeur est moindre qu'en 1914.

D'autres taxes qui permettent de faire face aux dépenses nécessitées par les besoins nouveaux de la population de-

puis 1914, celles-ci n'existant pas avant la guerre, il ne semble pas utile de les faire entrer dans cet exposé nécessairement sommaire.

Lorsque l'on examine attentivement les chiffres inclus dans les tableaux ci-dessus on comprend beaucoup mieux les raisons qui ont motivé le vote de centimes additionnels nouveaux.

D'une part, aucune possibilité de dépenses nouvelles sur la base du budget ordinaire; d'autre part, nécessité d'aider les chômeurs.

Le dilemme posé à la Municipalité était le suivant, soutenir ou ne pas soutenir les chômeurs. Des deux solutions, le Conseil Municipal ouvrier a choisi la première. Il a conscience du rôle qu'il a joué, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il a voté 205 centimes 6, mais uniquement parce que la situation l'y contraignait.

Il y avait un devoir urgent à remplir, soulager la partie la plus malheureuse de la population; le Conseil Municipal ouvrier de Saint-Denis n'a pas hésité; il se présente devant toute la population et la fait juge de son attitude.

La Réalisation des Secours de Chômage en 1932

Allocations de chômage

Le montant des allocations payées aux chômeurs en 1932, d'après les prévisions du Budget primitif et du Budget supplémentaire, s'élevait à Fr. 21.000.000 »

Après l'approbation du Budget supplémentaire, ouverture a été votée de 600.000 »

Une seconde ouverture est nécessaire pour..... 192.838 »

Les allocations payées s'élèveront à..... Fr. 21.792.838 »

Pour les recettes concernant ces mêmes allocations, il a été prévu au Budget primitif et au Budget supplémentaire, une recette de..... 19.950.000 »

En fait, la recette sera de 20.983.797,94

Soit, en plus des prévisions des Budgets primitif et supplémentaire 1932.... 1.033.797,94

Soupes populaires

Les dépenses pour les soupes populaires ont nécessité le vote d'ouverture de crédits après approbation du Budget supplémentaire s'élevant à..... 120.000 »

Allocations aux exploitants de meublés logeant des chômeurs secourus

Un complément de crédit a dû être également voté pour les allocations aux exploitants de meublés logeant des chômeurs secourus. Cette ouverture de crédit est de... 181.108 »

et porte le total des dépenses à..... 1.656.108 »

Le montant de la dépense pour le paiement de cette allocation supportée par la Commune est de..... 73.249,55

Les allocations payées pour le chômage partiel se sont élevées à..... 14.124,50

la Commune entrant dans cette dépense pour..... 2.683,66

A ces dépenses régulières du fonds de chômage et des secours spéciaux, il y a lieu de mentionner les charges extraordinaires dont la commune fait tous les frais :

C'est d'une part, la charge du personnel pour le service du chômage qui s'est élevée à..... Fr. 450.000 »

D'autre part, les dépenses supplémentaires du Bureau de Bienfaisance

pour l'achat de charbon aux personnes qui ne pouvaient plus être soutenues du fait que des membres de la famille étaient frappés par le chômage..... 300.000 »

Enfin, les frais d'installation des divers services du chômage..... 310.000 »

Soit un total de charges extraordinaires de.... 1.060.000 »

Si l'on ajoute ces frais extraordinaires de.... 1.060.000 »

aux 4.403.061 fr. 38, les dépenses occasionnées par le chômage, et payées sur les crédits inscrits, on arrive au total de..... 5.463.061,38

entièrement à la charge de la Commune de Saint-Denis.

La situation du Budget supplémentaire 1932 indiquait un déficit de 4 millions 554.033 fr. 42, alors que les frais de chômage prévus s'élevaient à 4 millions 563.015 fr. 10. L'examen des dépenses du chômage montre actuellement que la Commune de Saint-Denis a dû faire un effort supplémentaire de 900.046 fr. 28 depuis l'approbation du Budget supplémentaire.

Saint-Denis, Ville Martyre

Une intervention de Jacques DORIOT à la Chambre

Notre ami Jacques Doriot, député-maire, est intervenu à la Chambre des députés, le 8 avril 1933, sur la situation financière de la ville de Saint-Denis.

Nous insérons son intervention ainsi que celle de M. Valière, rapporteur du

budget du Travail et de la Prévoyance sociale, qui ont tous deux souligné l'importance de la situation des villes martyres du chômage.

M. François Albert, ministre du Travail, a répondu à cette importante ques-

tion en faisant des promesses, nous verrons ce qu'elles valent; en tous cas nous pouvons affirmer que le Conseil municipal de Saint-Denis suivra de près cet important problème.

M. Jacques Doriot. Je veux aussi parler d'un point du rapport de M. Valière qui n'a pas encore été soulevé dans la discussion, mais qui paraît fort intéressant: je veux parler de la situation de ce qu'on appelle les villes martyres du chômage.

Il est incontestable que certaines villes ont été plus touchées que d'autres par la crise de chômage et qu'il en est qui ont été presque dévastées par elle.

M. Valière a, dans son rapport, cité la ville de Limoges, qui détient le record du nombre de chômeurs dans notre pays.

Celle qui vient ensuite, pour une population à peu près égale, est la ville que j'ai l'honneur de représenter: Saint-Denis.

Des attaques ont été dirigées contre les villes qui ont un gros contingent de chômeurs et l'on a eu tendance à croire que les chômeurs inscrits à ces fonds de

chômage étaient des chômeurs fantaisistes.

J'engage ceux qui ont des doutes à cet égard à venir voir si notre fonds de chômage a réellement affaire à de faux chômeurs.

Il y a des villes dont la composition sociale est telle qu'il n'est pas surprenant, dans une crise comme celle que nous traversons, qu'elles aient une proportion aussi élevée de chômeurs.

En ce qui concerne les secours, quelle est la situation de ces villes. Elles n'ont pas seulement à payer le secours ordinaire qui leur est imposé par l'Etat et le département; elles n'ont pas seulement à supporter la part d'allocation qui, souvent, peut paraître infime. Elles ont également à supporter des secours extraordinaires qui dépassent fréquemment le montant des secours ordinaires que l'on doit donner. La municipalité de Limoges et celle de Saint-Denis en savent quelque chose.

Elles ont aussi un personnel nouveau à embaucher et à entretenir pour les inscriptions, pour le contrôle, pour le pointage.

Ainsi, dans la seule ville de Saint-Denis, les dépenses de personnel occasionnées par l'administration normale du fonds de chômage et par la nécessité de satisfaire aux conditions qui sont imposées, tant par le ministère du travail que par le département, s'élèvent à 600.000 francs.

Ainsi, on impose à ces communes des dépenses supplémentaires. Comment en sortir?

On ne peut en sortir que par des moyens extraordinaires. Quels sont-ils?

Lorsqu'une ville doit engager une dépense extraordinaire de 5 millions pour remédier au chômage, elle est obligée, pour équilibrer son budget, de contracter un emprunt spécial et de le gager par des impositions nouvelles. Elle impose donc des charges nouvelles à des contribuables dont l'activité économique est déjà ralentie comme les petits industriels, les petits commerçants et les ouvriers qui souffrent déjà plus que les autres de la crise.

Cette situation conduit un certain nombre de villes à la catastrophe, ou plutôt, n'exagérons pas le mot, à la faillite.

Il faut considérer cette situation avec un grand sérieux. Ces villes ne sont pas seulement obérées par les dépenses supplémentaires que j'indique mais, plus que les autres, leurs finances souffrent des moins-values d'impôts et de la diminution de leurs ressources d'une autre nature.

Je ne prends que l'exemple de l'octroi basé essentiellement sur des taxes frappant les produits alimentaires; les ressources qu'il procure diminuent, dans ces villes à grand chômage, dans une proportion considérable.

La situation est donc extrêmement compliquée.

Je demande à M. le ministre du Travail ce qu'il pense d'une initiative de son prédécesseur concernant l'instauration du fonds national de chômage et je pense que la discussion que nous venons d'avoir nous aura permis d'avancer d'un pas vers la solution de cette question.

M. le rapporteur a d'ailleurs posé une question encore plus précise en ce qui concerne les villes à grand chômage; voici comment il s'exprime :

« Une fois de plus nous appelons l'attention des pouvoirs publics sur cette situation poignante et, pour ces villes-là, qui retrouveront leur pleine activité n'en doutons pas, nous demandons si, pendant l'épouvantable épreuve, on ne va pas créer un régime spécial. La solidarité nationale ne doit pas être une vaine promesse; elle doit tout de suite se porter au secours des cités envahies par la misère. »

M. le rapporteur, qui a l'expérience d'une grande ville malheureuse aussi à cause de la crise, a, je crois, justement posé la question.

Je crois comme lui qu'il faut examiner la situation spéciale de ces villes ravagées par le chômage; je demande à M. le ministre du Travail de nous dire au cours de cette discussion ce qu'il compte faire pour leur venir en aide et à M. le rapporteur de nous donner son sentiment à cet égard. (Applaudissements à l'extrême gauche communiste.)

M. le rapporteur. Messieurs, plus que tout autre, j'ai le désir d'abrèger cette discussion. Je n'oublie pas que j'ai imposé à mes collègues la lecture d'un énorme rapport. Mais ce rapport est un document presque confidentiel, puisqu'il n'est destiné qu'à un nombre restreint de personnes, que je n'ose pas croire, de ce fait, favorisées, ni privilégiées le moins du monde, mais nous sommes de temps en temps obligé de parler un peu pour l'ensemble de la population. En la circonstance, ayant promis une brève réponse à M. Doriot, je tiens à signaler que je parle en mon nom personnel, n'ayant reçu aucune mission spéciale de la commission sur ce point.

M. Doriot a posé avec beaucoup de force une question que j'ai traitée dans mon rapport, celle des villes martyres. Comme lui, je représente une de ces grandes cités dont le sort angoisse le pays.

Je l'ai dit à la tribune récemment, il faut que je le répète pour remplir la tâche particulière, qui m'est donnée par mes électeurs : je représente la ville de France qui a le triste privilège d'être la plus durement frappée par le chômage. Sur une population de 100.000 habitants, nous avons eu jusqu'à 7.500 chômeurs, et les chiffres officiels, que je viens de publier, montrent qu'il en reste encore près de 6.000. C'est une situation sinistre entre toutes. Celle de Saint-Denis est aussi très douloureuse.

Il faut que, pour ces villes — il y en a cinq en France — on envisage un régime spécial. Il est indispensable que la solidarité nationale s'exerce là avec plus d'intensité et d'efficacité que partout ailleurs. Le régime du fonds de chômage ne peut pas suffire.

M. Dalimier avait déclaré, en réponse à des interpellateurs, que pour les villes les plus durement frappées, celles où le pourcentage des chômeurs dépasserait trois, on verserait des subventions pouvant atteindre 90 % aux fonds de chômage. Je ne sais pas qu'aujourd'hui une seule des villes martyres ait encore reçu la subvention de 90 %, et, malgré toute la diligence faite par les services du ministre du Travail, je dois signaler qu'il y a malheureusement encore quelque retard dans le paiement des allocations dues à la plupart des grandes communes de France.

Il faut absolument que ce régime cesse. Par l'exemple particulier que j'ai cité et que je veux répéter, vous comprendrez quelle est la situation tragique d'un certain nombre de nos grandes cités industrielles.

Elles ne désespèrent pas; elles sont certaines de se redresser; la classe ouvrière y est restée énergique, elle résiste à l'ensemble de sa misère avec beaucoup d'héroïsme, il faut le dire. (Très bien! très bien!)

Ce n'est pas de la résignation, c'est de l'héroïsme calme. (Applaudissements.)

Les travailleurs savent qu'un jour viendra où les choses se remettront tout de même en état; ils savent que viendra une reprise de l'activité industrielle.

Ce qui fait le plus durement souffrir l'ensemble de nos ouvriers — je parle en particulier des ouvriers qualifiés, des ouvriers habiles, de ces artisans accomplis dont la réputation est mondiale, qui auraient besoin d'entretenir la délicatesse de leurs mains pour assurer la persistance de leur adresse technique

— C'est que ces hommes ont l'impression de se rouiller tous les jours un peu plus. Cependant ils ne désespèrent pas de l'avenir. Ils savent que le rétablissement de l'équilibre social se produira un jour prochain, que l'activité industrielle renaîtra et qu'il y aura des possibilités de travail pour l'ensemble de ceux qui voudront s'employer.

Tout cela, du reste, ne se produira qu'à la condition qu'un régime nouveau soit institué et qu'on sache régler, comme je l'ai demandé moi-même autrefois, dans cette Assemblée, et peut-être le premier dans ce pays l'harmonie complète entre les moyens de production et les possibilités de consommation.

M. Sulpice Dewez. Comme dans l'Union des républiques soviétiques:

M. le rapporteur. Je ne suis pas certain que, dans quelque pays du monde que ce soit, on ait actuellement atteint le régime idéal. Certains ont fait effort pour s'en rapprocher. Je tiens à leur rendre hommage, et à constater sincèrement qu'ils se sont appliqués à mettre en concordance leurs moyens réduits de production et l'ensemble des besoins de la population.

Mais, hélas! pour ceux-là, ce sont surtout les moyens de production qui manquent et les nécessités de consommation sont formidables. Dans le reste du monde, c'est au contraire, la mécanique qui marche trop vite, c'est le progrès qui s'active avec une intensité miraculeuse, mais aussi désastreuse parfois, de sorte que l'ouvrier s'aperçoit que, malgré son activité, son intelligence, son dévouement au travail, il n'arrive pas à récupérer la moitié de ce qu'il produit. Son salaire est restreint, et même supprimé au fur et à mesure qu'il crée de la richesse.

Les hommes de chez moi, qui ont la même formation que moi-même, qui sont, pour la plus grande partie, des socialistes, rêvant d'un autre régime, acceptent avec un calme qu'on ne saurait trop admirer la situation qui leur est faite.

Mais il ne faudrait pas que cette situation se prolonge outre mesure. Il ne faut pas qu'ils demeurent réduits, comme ils le sont depuis deux ans, à l'allocation de chômage. L'allocation de chômage peut suffire dans une certaine mesure, lorsque la privation de travail est restreinte, lorsqu'elle dure seulement quelques semaines, peut-être quelques mois. On a des économies, des vête-

ments, quelquefois des ressources de diverses natures; au besoin, on a du crédit.

Mais au bout de quelques mois, tout cela est épuisé. Il est nécessaire de s'habiller, il faut donner l'indispensable aux enfants, et l'on s'aperçoit que, malgré des prodiges d'économie et de privations, on n'arrive pas à fournir à la maisonnée la quantité de légumes et de pain indispensable.

Monsieur Doriot, vous avez eu raison de poser ce problème. Les communes font ce qu'elles peuvent de leur côté. Trouvant que le secours accordé par l'Etat n'est pas suffisant, elles ajoutent des subventions, elles votent des sommes considérables pour assurer le fonctionnement des chantiers communaux; quelquefois, les départements, comme celui que je représente, interviennent.

A l'entrée de cet hiver, quand nous avons vu que des milliers de gens n'auraient peut-être pas de quoi acheter le charbon nécessaire pour donner à leurs enfants le minimum de chauffage indispensable, nous avons voté d'un seul coup 1 million de subventions supplémentaires. Mais, les mois passent, et la commune s'endette. L'année dernière, Limoges a emprunté 3 millions; cette année, il lui faudra emprunter 4 millions. Avec une population qui est atteinte dans la proportion que j'ai indiquée, alors que personne n'a plus les ressources normales, alors que les commerçants ne retrouvent plus leur clientèle habituelle, et ne savent pas eux-mêmes comment ils arriveront à payer l'ensemble des taxes qui les frappent, quelle peut être la situation? Si cet état de choses se prolonge, elle sera tragique.

De deux choses l'une : ou vous assisterez à une résignation misérable, qui fera qu'on se contentera des faibles secours accordés par la solidarité nationale; ou bien, de temps en temps, le ressort nerveux l'emportera. Il y aura quelques manifestations plus ou moins vives, qui aboutiront nul ne sait où, qui auront pour conséquence que cet ordre social, qui vous est cher à tous, risquera d'être troublé et que les Pouvoirs publics ne pourront pas réprimer certains mouvements de foule avec la même énergie qu'en d'autres circonstances, puisque, aussi bien, ceux qui seraient appelés à agir seraient frappés très douloureusement par le spectacle des misères établies.

Je n'en veux pas dire davantage. Je demande que, pour ces quelques com-

munes, on envisage un régime spécial. Je demande à M. le Ministre du Travail, que je m'excuse d'interpeller ainsi à mon tour, de déclarer que ce qui avait été affirmé par son prédécesseur sera fait, qu'on instituera un régime de solidarité plus étendu et qu'en attendant le grand fonds national de secours à tous les chômeurs, on se décidera à donner à ces populations trop durement éprouvées un pourcentage assez élevé pour que les communes, en faisant un petit sacrifice supplémentaire, puissent, sans se ruiner, traverser cette crise désastreuse. (Applaudissements.)

M. le Ministre du Travail. Je suis persuadé que je vais réussir à panser la plaie qui, depuis le début de la discussion du budget, a fait saigner votre cœur.

Je trouve parfaitement légitime votre intervention. Il y a, en effet, un certain nombre de communes qui, soit par le jeu normal de la loi, soit par les sacrifices qu'elles s'imposent, comme la vôtre, rentrent dans la catégorie des communes martyres.

M. le rapporteur, oubliant un instant sa fonction, a parlé comme représentant de la ville de Limoges, qui est également classée parmi ces villes martyres.

Nous avons fait un effort considérable, puisque nous avons porté jusqu'à 90 % le taux de la contribution donnée à ces communes. Je reconnais néanmoins qu'un certain nombre d'entre elles rencontrent des difficultés telles qu'on peut redouter la faillite même de leurs budgets. (Très bien! très bien!)

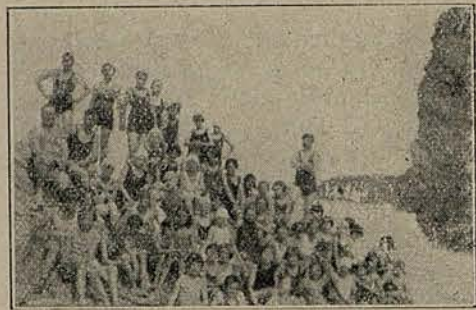
Répondant, à la fois, à M. Valière, à vous, à tous ceux qui ont eu l'occasion de plaider cette cause, je dirai qu'aussitôt après le vote du budget, j'ai l'intention de demander à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Ministre du Budget d'avoir une conférence entre nous, afin d'examiner les moyens qui permettraient d'épargner à des communes qui ont consenti d'aussi lourds sacrifices, ce qui ressemblerait à une faillite, à un effondrement de leur situation financière.

Je vous demande donc de ne pas insister maintenant. Toute parole qui serait prononcée désormais ne servirait en rien à faire avancer dans mon esprit votre cause, qui a déjà, autant que possible, partie gagnée. Faites-moi confiance. Ayez un peu de patience. Je n'abuserai pas du crédit que vous m'accorderez. (Très bien! très bien!)

Colonies Scolaires en 1932



Belle-Ile. — Plage de Port Fouquet.



Belle-Ile. — Bordardoué.



Belle-Ile - Plage de Castoul

Comme les années précédentes, la Municipalité a organisé en 1932 des colonies scolaires au profit des enfants fréquentant les écoles publiques de notre cité ouvrière.

Les deux mêmes centres furent visités :

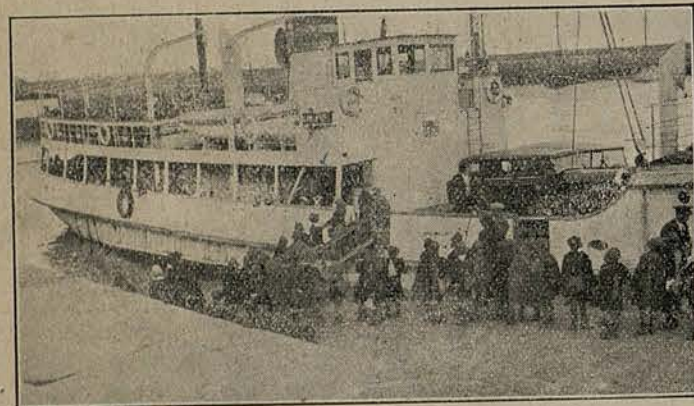
1° La région de Sancerre,

en nombre considérable, approchant de 2.000, chiffre que la Municipalité ouvrière se proposait d'atteindre.

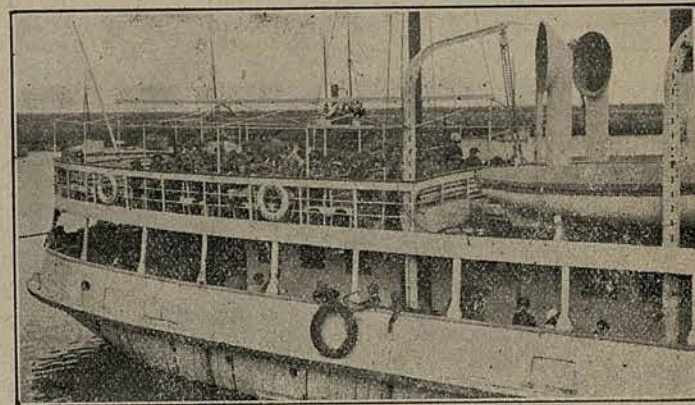
Pour permettre aux parents dont la situation ne leur aurait pas laissé la possibilité de faire participer leurs enfants aux colonies scolaires, soit par manque de chaussures, ou par manque

premier groupe de Belle-Ile-en-Mer). Dès 18 heures, heure à laquelle les parents avaient été priés d'amener leurs enfants, les six autobus de la S.T.C.R.P. ainsi que les cinq autocars de la Ville attendent au lieu de rassemblement le groupe scolaire de la rue des Boucheries.

La répartition dans les voitures des



Belle-Ile. — Embarquement.



Belle-Ile. — Arrivée.

2° Belle-Ile-en-Mer (sur le littoral de l'Océan).

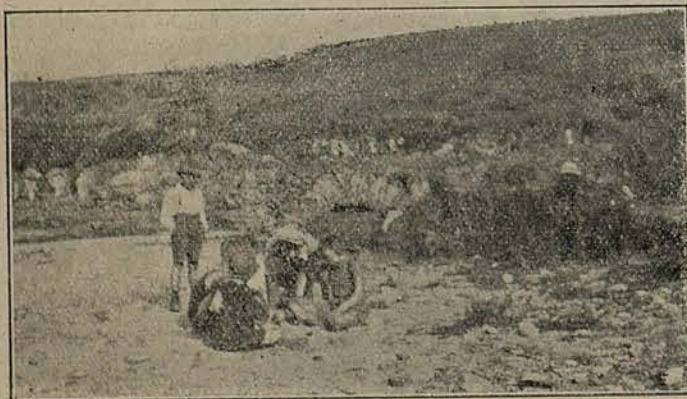
Les petits colons, répartis en deux groupes, y séjourneront pendant une période de 28 jours chacun.

Si les bénéficiaires de l'année 1931 atteignirent le total assez important de 1.300, pour 1932 les demandes affluèrent

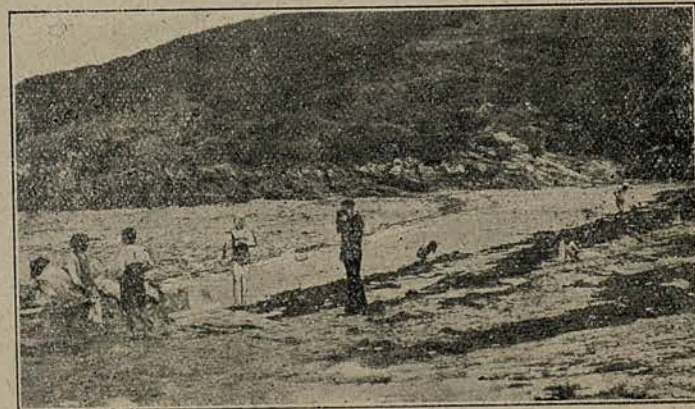
de vêtements, le Conseil Municipal avait organisé au profit des chômeurs et des personnes inscrites au Bureau de bienfaisance des distributions supplémentaires.

Le premier départ eut lieu le lundi 25 juillet par le train de 20 heures à la gare du Quai d'Orsay (enfants du

320 participants a lieu sous la surveillance des délégués et des membres de la Municipalité. La caravane se dirige rapidement vers la gare du Quai d'Orsay au milieu des chants et des cris de joie de nos bambins. A la gare, l'embarquement se fait d'une façon parfaite, et une fois l'installation de toute ce petit



Belle-Ile. — Les Grands Sables.



Belle-Ile. — Port Fouquet.



Les jeux à Saint-Satur (Sancerre).



Belle-Ile. — Un groupe.

monde terminée, chacun se prépare à passer cette nuit de voyage le plus confortablement possible, l'arrivée devant avoir lieu le lendemain vers neuf heures.

Les enfants de la région de Sancerre partirent le lendemain matin à 7 h. 45 à la gare de Lyon. Ce groupe était com-

et les rires des colons et arriva en gare suffisamment à l'avance pour permettre l'embarquement de ces enfants en wagons spécialement réservés et dans les conditions les meilleures.

Au personnel chargé de la surveillance était adjoint un service médical ainsi que des professeurs d'éducation

souci la Municipalité apporte à l'organisation parfaite des colonies scolaires.

Le séjour du premier groupe fut favorisé par un temps merveilleux; les 28 journées écoulées, les enfants reprirent le chemin du retour laissant la place à ceux du deuxième groupe.

Les jeunes colons de la région de



Belle-Ile. — Groupes, sur la plage.



posé de 300 garçons et de 290 filles, répartis dans 11 autobus de la S.T.C.R.P. et 5 autocars de la Ville par les délégués désignés à cet effet ainsi que par des membres du Conseil Municipal.

Cet important convoi s'ébranla comme celui de la veille, égayé par les chants

physique.

Un matériel important transporté la veille en vue de son acheminement sur les centres de colonies et se composant de tous engins de culture physique ou jeux de plein air était mis à la disposition de ce personnel, montrant quel

Belle-Ile-en-Mer réintégrèrent Saint-Denis le mardi 23 août vers neuf heures du matin après avoir fait une bonne traversée et un excellent voyage par les mêmes moyens de transport qu'à l'aller.

Le même jour, les enfants de la région de Sancerre, partis de Tracy-San-



Belle-Ile. — Groupes, sur les rochers.





Belle-Ile. — Aux Arnelles, groupes.

cerre, arrivèrent à Saint-Denis, vers 18 h. 50, après avoir utilisé les modes de locomotion déjà utilisés à l'aller. Le deuxième départ pour Belle-Ile-en-Mer eut lieu le jeudi 25 août dans les mêmes conditions que le premier, et le nombre d'enfants fut sensiblement le même, soit 315, dont 168 garçons et 147 filles. Le contingent de Sancerre, par contre, était en augmentation; 700 enfants partirent le 26 août. Les deux groupes rentrèrent le même jour à Saint-Denis,

physionomies portaient l'empreinte. D'autre part, les pupilles de l'Orphelinat Municipal, au nombre de 40, séjournèrent pendant deux mois à Berck-Plage, sur le littoral de la Manche; les autocars de la Ville transportèrent les petites orphelines à la gare du Nord le 27 juillet et les ramenèrent le 29 septembre bien portantes et enchantées de leur séjour. L'effort du Conseil Municipal ouvrier au profit des petits Dionysiens pour leur bien-être et leur santé se traduit donc

En 1928..... 666 enfants
En 1929..... 816 —
(Président de la Commission de l'Enseignement : L. Laporte.)
En 1930..... 961 enfants
En 1931..... 1329 —
En 1932..... 1934 —
(Président de la Commission de l'Enseignement : Marschall.)

L'année 1933 nous fait augurer un dépassement du chiffre de l'an dernier.



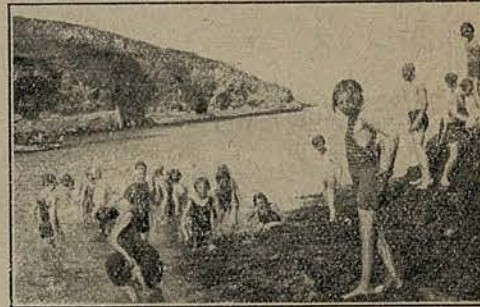
Belle-Ile — Les Arnelles.

c'est-à-dire le 23 septembre; celui de Belle-Ile-en-Mer le matin vers neuf heures, celui de Sancerre le soir vers 20 h. 30, ayant accompli le voyage de la façon la plus satisfaisante. Les parents convoqués par l'Administration Municipale assistèrent au retour de leurs enfants, heureux de constater le résultat de ces journées de plein air dont ils avaient bénéficié et dont les



Belle-Ile. — Port Jean.

cette année par 57.960 journées d'hébergement, chiffre qu'il espère encore dépasser l'année prochaine comme le montre la progression continue du nombre des enfants ayant bénéficié précédemment des colonies scolaires. Ont pris part aux colonies scolaires :
En 1925..... 877 enfants
En 1926..... 729 —
En 1927..... 746 —



Belle-Ile. — Port Fouquet.

Nos colonies qui sont en plein fonctionnement nous le prouvent. Nous avons d'ailleurs changé de lieu pour la colonie de la mer, il est maintenant transféré à Audierno. Un autre centre à Berck fonctionne également. Nous donnerons dans notre prochain numéro tous les détails de cette nouvelle année si prospère en participants.

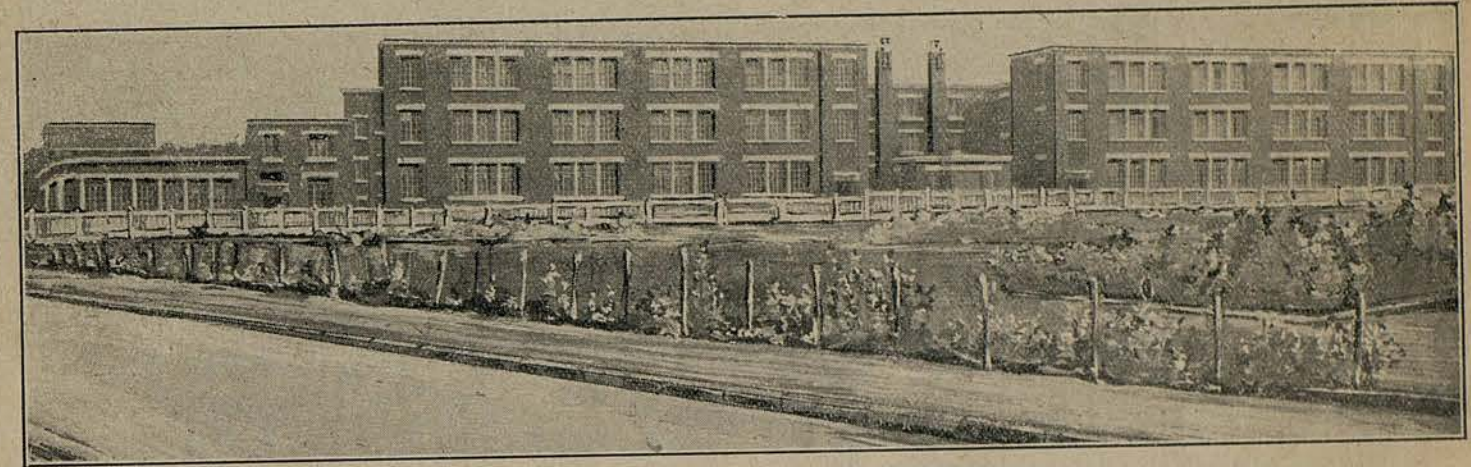
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

Conformément au programme que nous nous sommes tracé, nous avons continué sans interruption et avec la plus grande activité les travaux de réfection des groupes scolaires. Actuellement, toutes les écoles sans exception, sont repeintes à neuf. Nous avons profité de ces travaux pour augmenter le nombre des water-closets dans certaines écoles dont l'effectif avait considérablement augmenté et pour installer, dans celles qui étaient dépour-

vues de grands et modernes lavabos. De plus, dans les écoles maternelles, nous avons inauguré un service d'eau chaude et de douches pour les petits. Beaucoup de travaux accessoires ont également été exécutés dans les écoles. Notamment la revision et la réparation des couvertures, l'installation et la réfection du chauffage central, la construction de galeries vitrées pour le passage des élèves, le ravalement de certaines façades, etc...

C'est encore un gros travail qu'a réalisé le Conseil Municipal dans l'ensemble des écoles de la Ville, celles-ci avaient été délaissées depuis plusieurs années et c'est avec satisfaction que les parents ont constaté que leurs enfants n'étaient pas oubliés et que les élus ouvriers avaient pensé à cette jeunesse qui a le droit de vivre dans des locaux sains et bien aérés pour supporter dans les meilleures conditions les heures parfois si difficiles de l'étude.

LE GROUPE SCOLAIRE DE LA MUTUALITÉ



Vue générale.

Dans notre dernier Bulletin, nous avons annoncé que le groupe scolaire de la Mutualité était en cours de construction; comme il était prévu, les travaux ont été terminés en temps utile et la rentrée des élèves a pu s'effectuer le 3 octobre dernier. Lors de l'inauguration qui a eu lieu le 25 septembre 1932, la population ouvrière a pu se rendre compte en le visitant de ce qu'était le groupe. Rien n'a été négligé dans la conception et dans l'exécution. Chacun a pu admirer les classes de l'école maternelle dont les

peintures différentes et les frises amusantes ont été conçues pour égayer les petits enfants. Les écoles de garçons et filles avec leur vaste préau et leurs classes largement aérées et éclairées, les services annexes avec la grande salle de douches, la buanderie, la cuisine électrique, etc., le tout agencé selon les derniers progrès de la technique moderne.

Le Conseil Municipal peut être fier de la réalisation extrêmement rapide d'une œuvre aussi importante et si nécessaire

à ce quartier populaire qui, pendant plus de trois années, a attendu que les Pouvoirs Centraux daignent enfin donner l'autorisation de construire.

Il est bon d'ajouter que les douches se trouvant à l'intérieur de l'école vont, grâce à une disposition spéciale, être accessibles au public et que, pour un prix modique, les travailleurs du Champ de Courses et de la Mutualité pourront les utiliser et éviter ainsi de parcourir plusieurs kilomètres pour prendre les soins d'hygiène indispensables.

Voyage d'Etudes 1932

A la fin de l'année scolaire, les meilleurs élèves des cours complémentaires et des cours de redoublants ont été désignés au nom de 20 (10 garçons et 10 filles) pour effectuer un voyage d'études. D'un commun accord entre la Municipalité, les directeurs, professeurs et élèves intéressés, la région choisie comme but de ce voyage fut l'Alsace. L'itinéraire a été le suivant :

1^{er} jour. — Départ de Paris par le train de 7 h. 10. Arrivée à Verdun à 11 heures. Déjeuner. Circuit des Forts en autocar. Retour à Verdun pour prendre le train de 17 h. 05. Arrivée à Metz à 19 heures. Dîner et coucher.
2^e jour. — Petit déjeuner. Visite de la Ville. Déjeuner. Départ par le train de 13 h. Arrivée à Strasbourg à 14 h. 45.

Visite de la Ville, du Rhin, du Port, en autocar. Dîner et coucher.

3^e jour. — Séjour à Strasbourg avec excursion de la journée en autocar pour le circuit de Dabo.

4^e jour. — Séjour à Strasbourg avec excursion de la journée au lac de Hanau.

5^e jour. — Petit déjeuner. Départ en autocar pour la route des Vosges. Déjeuner au Hohwald. Dîner et coucher à Sélestat.

6^e jour. — Petit déjeuner. Départ en autocar pour le Haut-Koenigsbourg, visite : Aubure, où l'on déjeune; Col du Bonhomme; Lac Blanc; Lac Noir; Kayserberg; Colmar. Dîner et coucher.

7^e jour. — Petit déjeuner. Départ en autocar pour le Col de la Schlucht par

les Trois-Epis, le Linge, la route des Crêtes. Arrivée à Gérardmer vers 14 heures 30 : visite. Dîner et coucher.

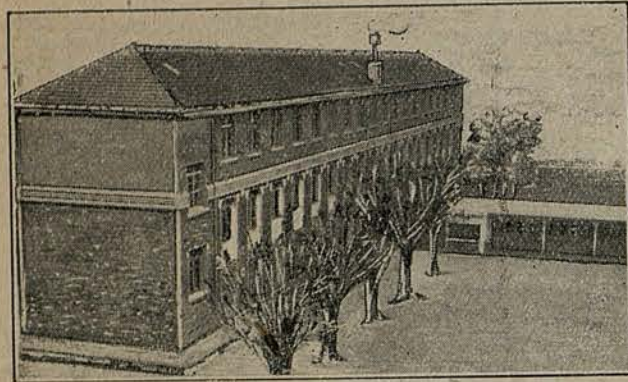
8^e jour. — Matinée à Gérardmer. Visite d'une industrie locale. Déjeuner. Départ en autocar vers 15 h. 30 pour Cornimont, le Ballon d'Alsace, Giromagny, Belfort. Dîner et départ par le train de minuit.

9^e jour. — Arrivée à Paris à 6 h. 45. Fin du voyage.

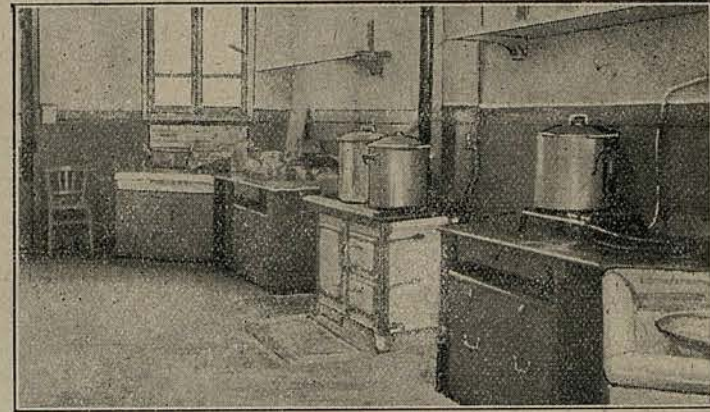
Le groupe des dix jeunes gens, sous la conduite de deux instituteurs, effectua le voyage du 23 juillet au 5 août. Le groupe des jeunes filles, accompagné de deux institutrices, partit le 29 juillet et entra à Saint-Denis le 6 août.

Pour l'année 1933 le nombre de participants a augmenté, nous en donnerons les détails dans notre prochain numéro.

Groupe Scolaire du Bel-Air



Vue générale.

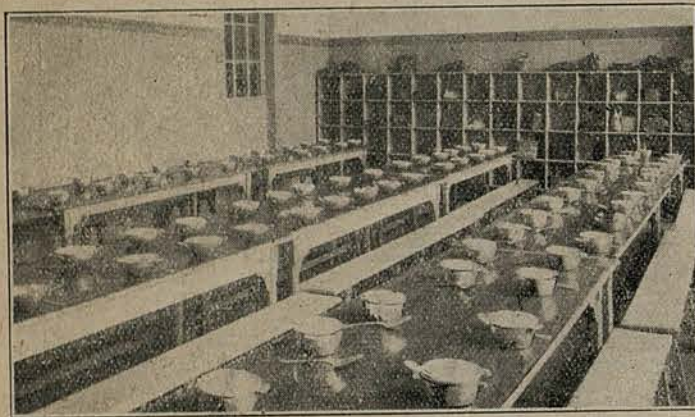


Cuisine.

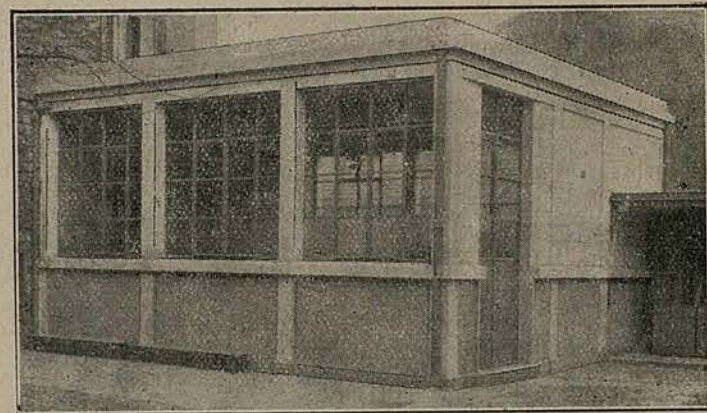
Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, les travaux de surélévation du groupe scolaire du Bel-Air ont été terminés à la date prévue.

Les élèves sont maintenant en possession de classes suffisamment aérées, ils séjournent dans des locaux infiniment plus sains que précédemment.

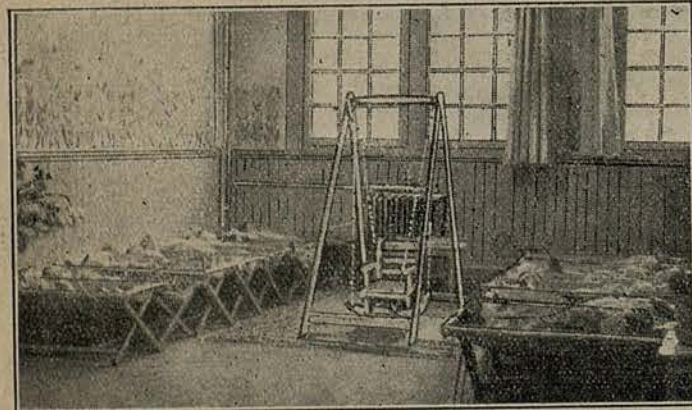
Depuis la rentrée des classes suivant les vacances de Pâques, les enfants des travailleurs du quartier de la route d'Aubervilliers ont leur école agrandie.



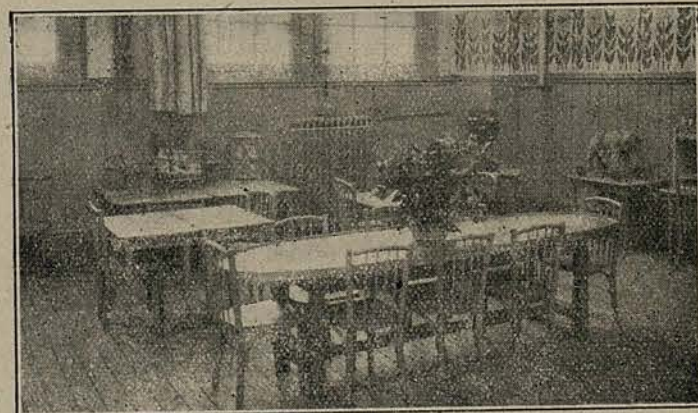
Réfectoire des garçons.



Classe maternelle.



Blanqui. — Maternelle (dortoir).



Blanqui. — Maternelle (classe des petits).

Alors que précédemment les élèves étaient entassés dans les classes, ils ont maintenant toute la place nécessaire. Aux cours trop étroites, des emplacements plus vastes se sont substitués.

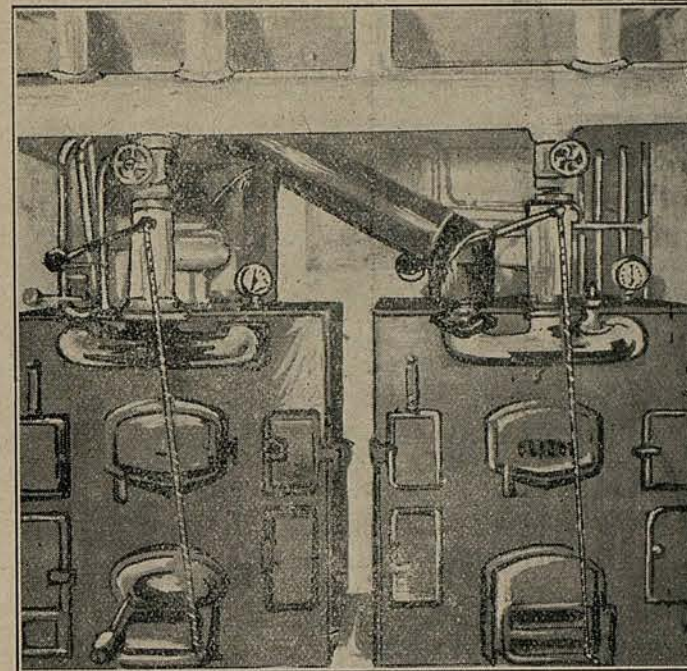
C'est maintenant un groupe scolaire important que possèdent les enfants du

Bel-Air, avec des réfectoires propres, vastes et coquets. Des préaux permettant de s'abriter en cas de pluie, des lavabos dernier modèle ont remplacé les anciens aménagements.

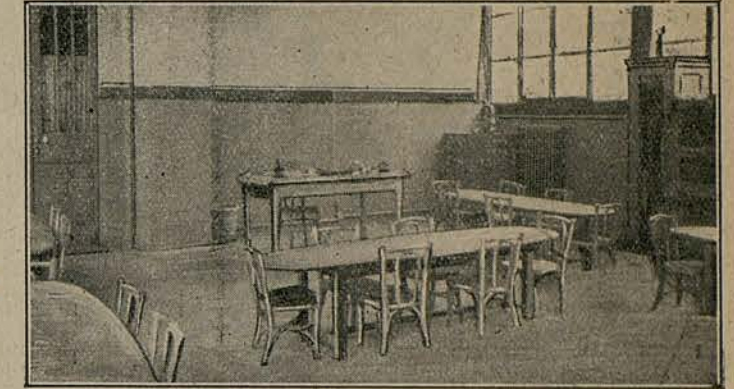
Maitres et maitresses ont maintenant leur salle à eux, et la cantinière fait

bouillir la marmite dans un cadre plus hygiénique et à l'aide de moyens modernes.

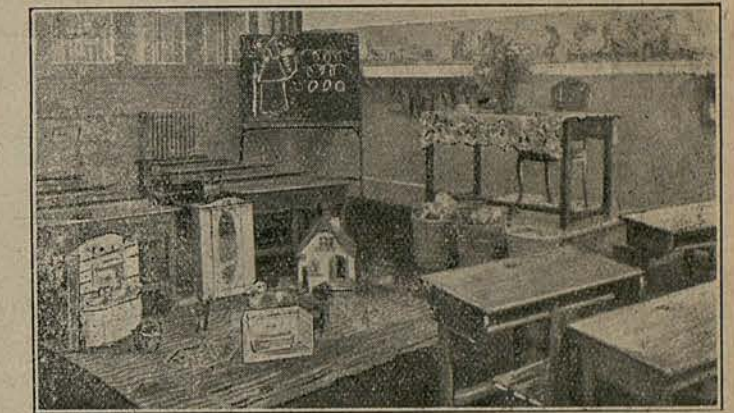
Voilà une œuvre réalisatrice qui a satisfait un quartier depuis longtemps déshérité.



Bel-Air. — Chaufferie.



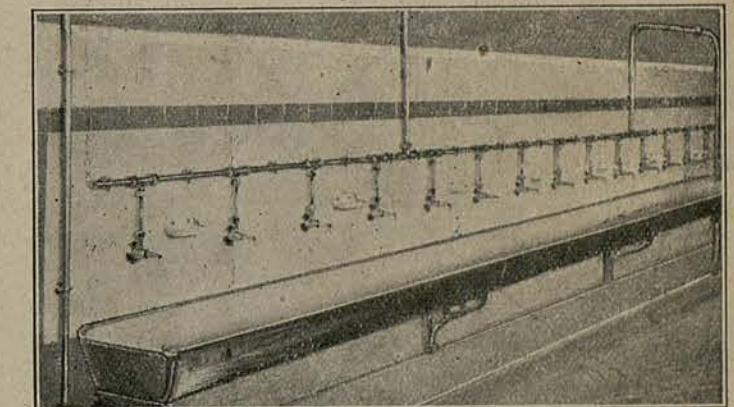
Bel-Air. — Maternelle (classe)



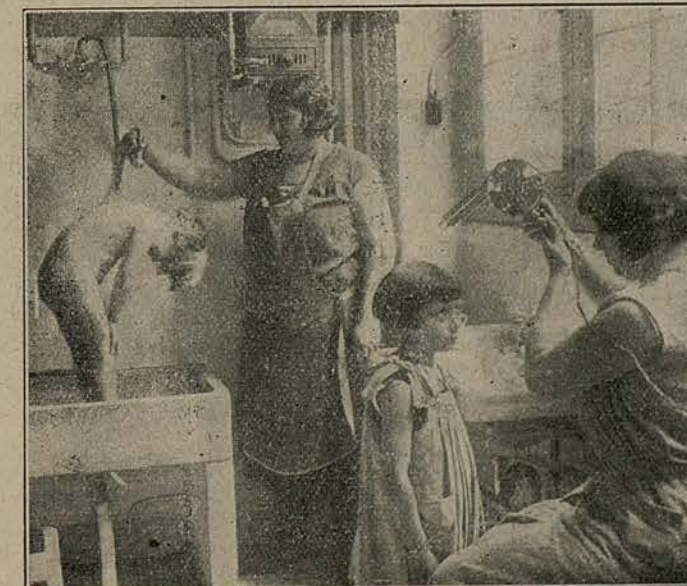
241, Avenue Wilson. — Maternelle (classe des petits).



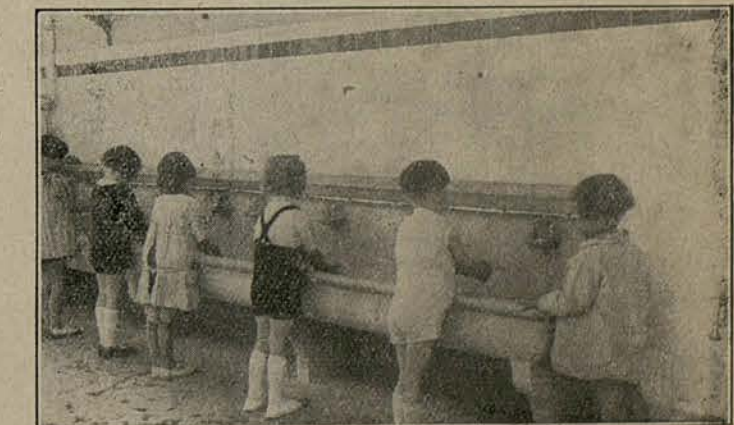
Blanqui. — Maternelle (la cour).



Marcel-Sembat. — Lavabos (filles)



Blanqui. — Maternelle (la douche).



Blanqui. — Maternelle (lavabos).

Les Elèves du Certificat d'Études ont passé une journée à la mer

Comme l'an dernier, en 1933, la Municipalité a eu l'heureuse initiative de remplacer le prix du certificat d'études par un voyage au bord de la mer. 450 enfants ont ainsi, au cours du mois de juin, séjourné pendant 24 heures au Tréport.

Embarqués à la gare de Saint-Denis à 7 h. 30 du matin, ils revinrent vers 23 heures.

Ce fut une journée de plaisir pour les jeunes lauréats du certificat d'études primaires qui n'oublieront pas de sitôt cette joyeuse excursion favorisée par un temps splendide.

Notre Patronage Municipal

Notre Patronage Municipal connaît un succès mérité. Les enfants des travailleurs dionysiens y viennent nombreux. Les patronages cléricaux de notre localité en ont constaté l'existence, et la déplorent.

L'augmentation des adhérents a été, au cours de 1932, sans cesse croissante. Les chiffres le démontrent mieux que ne le feraient les plus belles phrases.

Au 1 ^{er} janvier 1932.	1.340 participants
Mois de mars.....	1.514 —
Mois d'avril.....	1.608 —
Mois de mai.....	1.742 —
Mois de juillet.....	1.888 —

(fin de l'année scolaire)

La saison dernière ayant été favorable, nombreuses furent les sorties en autocars vers les centres verdoyants et notamment dans les environs d'Ecouen et de Chantilly où, chaque jeudi et dimanche, fusaient les rires et les chants de nos bambins.

Des jeux collectifs furent organisés pour les garçons au stade municipal, route d'Epinay : courses à pied, football, sauts, rien ne fut négligé.

Des cordes, des balles, des raquettes, etc., etc., furent mis à la disposition des fillettes pour leur permettre de se divertir au cours des promenades et sorties.

Plusieurs représentations cinématographiques eurent lieu dans le courant de l'année au Théâtre Municipal à raison d'une par mois au minimum.

Les jours de pluie, les enfants se divertissent avec les jeux d'intérieur que nous mettons à leur disposition dans les préaux d'écoles.

Pour clôturer l'année scolaire et faire la soudure avec les colonies, nous organisons une grande fête champêtre dans les bois d'Ecouen.

1.200 enfants y participèrent, accompagnés de nombreux parents.

Diverses attractions firent la joie des petits et des grands; c'est fort tard dans la soirée que chacun regagna son domicile, fatigué d'une journée bien remplie.

Depuis le mois d'octobre dernier, notre patronage a rouvert ses portes; nombreux sont les enfants qui ont répondu à notre appel; sorties et promenades font, une fois de plus, la joie des petits.

Les enfants seront réunis par groupes dans les différents quartiers de Saint-Denis de la façon suivante :

Groupe du Centre (garçons). Ecole rue des Boucheries. — Pour les enfants fréquentant les écoles : Boucheries, Jules-Guesde, Corbillon, Félix-Faure.

Groupe du Centre (filles). Ecole rue Emile-Connoy. — Pour les enfants fréquentant les écoles : Emile-Connoy, Boucheries, Jules-Guesde, Félix-Faure, Gonesse.

Groupe de la Plaine (garçons et filles). Ecole 120, avenue Wilson. — Pour les

enfants fréquentant les écoles 120 et 241, avenue Wilson.

Groupe Porte de Paris (garçons et filles). Ecole boulevard Marcel-Sembat. — Pour les enfants fréquentant les écoles : route d'Aubervilliers, Marcel-Sembat, Pleyel.

Groupe Mutualité (garçons et filles). Ecole Chemin de Marville. — Pour les enfants du Champ de Courses et de la Mutualité.

Il va sans dire que ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas mécaniquement et que toute latitude est laissée aux parents qui désirent changer leur enfant de groupe.

Cette année a commencé également la marche de nos sections de travail, solfège, chant, gymnastique, culture physique, sports, etc.

Nombreux sont les enfants fréquentant ces diverses branches d'activité. Espérons que pour la prochaine année scolaire ce sera comme la présente, ils seront capables de se produire en public pour démontrer que, non seulement le côté moral n'a pas été négligé, mais que le côté physique n'a pas été délaissé, dans l'intérêt de ceux que les parents nous ont confiés.

Allons, bonne chance, et souhaitons que les adhésions continuent à affluer.

La Commission du Patronage Municipal.

Office Municipal du Combattant

Voici un an que la Municipalité ouvrière de Saint-Denis a créé, en accord avec les représentants des Associations locales d'anciens combattants qui ont bien voulu y donner leur adhésion, un Office Municipal des Combattants et Victimes de la Guerre.

L'activité de cet organisme porte notamment sur l'extension à tous les ayants droit des avantages consentis par la législation actuelle.

Voici un aperçu des questions dont il s'occupe :

Renseignements et établissement des dossiers pour demandes de pension ou d'augmentation de pension; droits des anciens combattants, des mutilés et victimes de la guerre, présomption d'origine, renseignements sur pension temporaire et définitive, majorations diverses, allocations aux grands invalides, aux aliénés, aux tuberculeux, dispositions spéciales aux anciens prisonniers de guerre, veuves, orphelins, compagnes, ascendants, appareillages; cures spéciales; soins gratuits; rééducation professionnelle; carte de priorité; carte d'invalidité; carte de combattant; retraite du combattant; emploi réservé; secours et prêts; voies de recours devant les tribunaux de pension, etc.

Autant de questions qu'il est facile de faire résoudre en s'adressant au siège de l'Office Municipal — loge du concierge de la Mairie, tous les jours ouvrables de l'Hôtel de Ville, de 9 heures à 17 heures, et le dimanche de 9 heures à 12 heures.

Tous les services qui relèvent de la législation concernant les anciens combattants ou les victimes de la guerre sont centralisés à l'Office. Sa ligne de conduite est basée sur les quatre buts suivants :

1° Veiller sur les intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de la guerre, et faire aboutir leurs revendications;

2° Prendre toutes mesures utiles pour favoriser leur placement;

3° Centraliser toutes les informations de nature à les intéresser;

4° Servir d'intermédiaire pour l'ob-

tenion des avantages consentis par les différents offices nationaux.

Plus de 1.500 personnes se sont présentées pour obtenir divers renseignements; aucune n'a quitté l'Office sans que toutes indications utiles lui aient été fournies.

Tous ceux qui auraient à se procurer des renseignements à l'Office peuvent être certains d'y trouver l'accueil le plus bienveillant. Les résultats obtenus depuis sa création au bénéfice d'une catégorie des plus importantes de la population, sont concluants.

Avec le concours et sous le contrôle des représentants des associations locales, l'Office a étudié et étudiera tous les problèmes de nature à servir les intérêts des combattants et victimes de la guerre.

Un service juridique, confié à la compétence indiscutée de M^{re} Gabrielli, fonctionne depuis le 18 novembre, le premier vendredi de chaque mois, de 20 à 22 heures, au Bureau de l'Office, Mairie de Saint-Denis.

Un service médical est sur le point d'être créé; ceci démontre tout l'intérêt que portent à leurs camarades ceux qui ont charge de gérer et d'administrer l'office.

Ce qu'il faut savoir pour obtenir une carte d'invalidité.

Il suffit d'être pensionné à 25 % au moins pour obtenir sur le prix des billets délivrés par les grands réseaux de chemins de fer une réduction de moitié; une invalidité à 50 % au moins assure une réduction de 75 %.

Les pièces à produire sont les suivantes :

Le carnet ou titre de pension, et, à défaut, la notification de pension, et une photographie de 4 cm. X 5 cm.

Une carte de priorité.

La carte de priorité est accordée d'office aux pensionnés de guerre à partir de 50 % et plus; elle peut être également accordée à ceux des mutilés et réformés ayant un pourcentage d'invalidité inférieur s'il est reconnu que la station debout est fatigante pour eux

ou qu'une gêne dans la marche résulte de leur invalidité.

Les pièces à produire sont :
Pour les pensionnés de 50 % et plus, le carnet ou titre de pension, la carte d'invalidité et deux photographies.

Pour les pensionnés de moins de 50 %, le carnet ou titre de pension, le dernier diagnostic de réforme et deux photographies.

Une carte de combattant.

Présenter le certificat provisoire et deux photographies.

La retraite du combattant.

Etre en possession de la carte du combattant et avoir au moins 50 ans au moment de la demande.

Soins gratuits aux victimes de la guerre.

(Lois du 31 mars 1919 et 24 juin 1919.)

Tout bénéficiaire d'une pension d'invalidité a droit aux soins gratuits pour la blessure ou la maladie pour laquelle il est pensionné. Peut prétendre également à ces soins dans les mêmes conditions tout bénéficiaire d'une pension qui lui a été ensuite supprimée.

Les intéressés doivent s'adresser à la Mairie (bureau de l'office).

Impôt sur les vélocipèdes et motocyclettes.

L'article 41, paragraphe 2, de la loi du 31 décembre 1921, exempte du paiement de l'impôt les vélocipèdes ou appareils analogues munis d'une force motrice ou non utilisés par des Mutilés de Guerre des membres inférieurs, quel que soit le taux d'invalidité.

Les motocyclettes à deux ou trois roues utilisées pour leurs besoins personnels, par des mutilés de guerre des membres inférieurs, sont également exonérées de l'impôt.

Les intéressés doivent se munir d'un permis de circulation ne comportant que le paiement du droit de timbre; pour l'obtenir, ils doivent justifier de leurs droits à l'exonération, par tous documents utiles.

Travaux effectués depuis la création de l'Office (11 Janvier 1932) jusqu'au 10 Juillet 1933

1° Travail administratif.	6 premiers mois 1932		TOTAUX	F) Cartes de priorité :	6 premiers mois 1932		TOTAUX
	1932	1933			1932	1933	
A) Correspondance :				Cartes demandées	15	107	122
Lettres envoyées	50	184	234	Cartes reçues	13	76	89
Convocations	498	3.196	3.694	H) Livrets de pensions :			
B) Enquêtes :				Reçus et établis	220	1.098	1.318
Enquêtes diverses	37	200	237	I) Livrets de retraite du combattant :			
C) Cartes de combattant :				Reçus et remis	115	446	561
Demandes de certificats provisoires	117	300	417	J) Soins gratuits :			
Certificats provisoires reçus	9	259	368	Inscriptions nouvelles	30	245	275
Cartes de combattant reçues	27	341	368	Echange de carnets	60	648	708
D) Demandes de retraite de combattant :				Carnets reçus et établis	78	892	970
Etablies et envoyées	30	160	190	2° Demandes de pensions.			
E) Cartes d'invalidité :				1° instance	20	80	100
Cartes demandées	91	320	431	Aggravation	9	33	42
Cartes reçues	75	316	391	Veuves	4	12	16
				Ascendants	6	11	17
				Tribunal des Pensions	4	21	25

A ce jour (10 juillet) 80 dossiers de pensions sont liquidés favorablement.

Demandes de secours en faveur des Combattants et Victimes de la Guerre : 170 dont 80 % ont obtenu satisfaction et les intéressés ont touché des sommes variant de 500 à 100 francs, le chiffre global pour 1932 s'élève à environ 10 000 francs.

Le secrétaire de l'Office : H. GODEAU.

Les renseignements donnés par l'Office Municipal du Combattant et des Victimes de la Guerre de la Ville de Saint-Denis, comme la transmission de toutes les demandes et l'assistance ou les conseils sont entièrement gratuits.

Au cours de sa séance du 25 juillet 1932, l'Office Municipal des Combattants a émis deux vœux qui ont été transmis au ministère des Pensions et que nous reproduisons ci-dessous.

Ce vote prouve combien les membres de l'Office Municipal des Combattants et Victimes de la Guerre sont attachés à la défense des intérêts de leurs camarades :

Premier vœu.

Que le gouvernement active le vote

par le Sénat du projet de loi unanimement voté par la Chambre des Députés, le 16 décembre 1931, sur la suppression des délais d'instance en matière de droit à pension, au titre de la loi du 31 mars 1919.

La Commission estime que le vote rapide de cette loi réparerait un grand nombre d'abus de procédure commis à l'égard de gazés, de paludéens, de malades, d'anciens combattants, d'anciens prisonniers de guerre, évincés de leurs droits à pension.

Deuxième vœu

Qu'il ne soit porté aucune atteinte aux droits acquis des anciens combattants et Victimes de la Guerre.

Estime unanimement que les ressour-

ces pour équilibrer le budget de l'Etat doivent être trouvées autrement qu'en diminuant la situation déjà très infériorisée des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

L'Office municipal du combattant n'est pas resté en arrière dans l'attaque faite contre les pensions. C'est ainsi qu'au cours du mois de juin il convoqua un grand meeting d'anciens combattants pour protester contre la révision des pensions et contre ceux qui soutenaient celle-ci.

Inutile de dire que cette manifestation eut un gros succès et qu'elle a marqué un point à Saint-Denis dans la lutte contre la révision et ses soutiens.

Notre Service du Chômage



Vermicellerie. — Chômeurs (vue prise du fond).



Vermicellerie. — Vue prise de l'entrée.



Vermicellerie. — Cuisine du fond.



Vermicellerie. — Côté four.

C'est un service fort important qui s'est installé rue du Fort-de-l'Est, n° 146. Une simple visite permet à chacun de constater que les élus ouvriers ont donné l'effort maximum dans l'intérêt de ceux qui, frappés par la crise économique, ont vu naître la misère dans leur foyer. Le nombre de sans-travail allant chaque jour en augmentant, il fallut pen-

dre des mesures immédiates pour parer aux besoins pressants. A l'installation de la Bourse du Travail et du Bureau de Bienfaisance, s'est substituée celle de la rue du Fort-de-l'Est, comprenant l'ensemble des services d'un centre organisé. Au rez-de-chaussée, une immense cuisine est installée, dans laquelle vingt-cinq foyers permettent de cuire les ali-

ments indispensables à ceux que la privation du travail contraint à venir s'adresser à la collectivité locale pour qu'elle leur vienne en aide. Un four à rôtir s'élève majestueusement et permet de modifier souvent le caractère du menu. Chaque jour, après la distribution des portions, la toilette de la cuisine est faite, le matériel est rangé dans les bâti-



Vermicellerie. — Bureau général.



Vermicellerie. — Le réfectoire.

ments affectés à cet effet. A la réserve les vivres sont également emmagasinés et sérieusement contrôlés.

Rien n'a été oublié, pas même l'éventualité des intempéries et une marquise vitrée aussi longue que le bâtiment permet aux chômeurs en cas de mauvais temps d'attendre à l'abri la distribution journalière.

Dans la cour, d'autres baraquements ont été installés; l'un sert au coiffeur mis à la disposition des chômeurs, les autres font office de magasins. Un réfectoire est également installé permettant à ceux qui ne peuvent manger chez eux d'avoir leur local pour prendre leur repas en toute tranquillité.

Au premier étage sont situés les bureaux du service du chômage; notre installation forme ainsi un tout permettant aux sans-travail de trouver en un



Vermicellerie
Le Bureau de la Comptabilité.

même endroit la possibilité de demander, soit des allocations de chômage, soit des secours extraordinaires.

Dans chaque quartier éloigné, des centres de distribution ont été créés, évitant ainsi pour les chômeurs des déplacements importants et onéreux.

Il est bon de souligner que notre installation a fait l'objet d'éloges de la part de différentes délégations de chômeurs venus pour la visiter et se rendre compte de la réalité des secours accordés par le Conseil Municipal ouvrier de Saint-Denis.

Des Municipalités ont été dans l'obligation, en constatant ce qui était fait, de reconnaître l'effort accompli. Des journalistes de différentes tendances n'ont pu passer sous silence l'intérêt que présente cette organisation mise à la disposition des chômeurs.

Quelques Améliorations

LE CHEMIN DE MARVILLE

Nous indiquons d'autre part les résultats obtenus dans le domaine des lotissements; c'est ainsi que les travaux ont commencé dans « Les Basses-Noelles ». Pour ce coin, il y a toutefois un point difficile à résoudre, celui de l'assainissement.

En effet, où envoyer les eaux du lotissement, puisqu'il n'y a pas d'égout sous le chemin de Marville?

La Municipalité a donc voulu résoudre cette très importante question et ce, malgré la carence des Conseillers généraux.

Nous avons donc pris l'initiative de provoquer plusieurs conférences avec les ingénieurs du service départemental et par notre insistance, nous avons enfin obtenu que le Département de la Seine construise un égout entre les « Basses-Noelles » et le « Chemin de Stains ».

Voici encore un quartier qui sera assaini pour le plus grand bien et à la plus vive satisfaction de tous les petits propriétaires riverains.

Nos Conseillers généraux voudront sans doute s'attribuer le mérite d'avoir fait prendre une telle décision; ils se prévaudront de leur influence en tant que membres de l'Assemblée départementale.

Il n'en restera pas moins vrai que ce sont les élus de la Municipalité dionysienne qui ont provoqué les conférences avec les ingénieurs du département et ont obtenu, par l'intermédiaire de ces derniers, l'introduction d'une proposition au Conseil Général de la Seine.

Nul ne s'y trompera et les habitants du quartier du Champ de Courses moins que tous autres.

LA RUE CLOVIS-HUGUES

Le 8 décembre dernier a eu lieu l'adjudication des travaux d'assainissement et de réfection du pavage de la rue Clovis-Hugues.

C'est une grande réalisation, impatientement attendue par tous les petits propriétaires riverains des lotissements ayant accès dans cette rue.

Les habitants de ce quartier auront ainsi une voie bien aménagée et chaque propriété pourra être reliée au réseau d'assainissement général.

Notons également que pour la première fois à Saint-Denis il sera fait application du système dit « Séparatif », c'est-à-dire qu'il y aura deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales.

C'est encore un coin de Saint-Denis qui s'améliore.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE WILSON

A la suite de la suppression des tramways et de leur remplacement par des omnibus automobiles, le département a décidé de procéder à l'élargissement de l'avenue du Président-Wilson en vue d'améliorer la circulation devenue de plus en plus difficile sur cette artère.

Le Département a décidé à cet effet la suppression complète des accotements de tramways et l'élargissement de la chaussée.

L'éclairage public est appelé ainsi à subir de profondes modifications. Le Conseil Municipal a été amené à prévoir un éclairage plus rationnel, les travaux sont commencés, les dispositifs choisis permettront l'éclairage des bas-côtés et des voies latérales en même temps qu'un éclairage plus intensif de la voie centrale.

C'est avec le constant souci de la sécurité des piétons que de telles dispositions ont été prises par l'Administration municipale.

LA SITUATION DES LOTISSEMENTS

Au cours d'une grande assemblée qui eut lieu au théâtre municipal notre camarade Doriot a traité de la situation des lotissements devant les mal-lotés de Saint-Denis.

Nous reproduisons ci-dessous la partie de son discours traitant de l'état de la question dans notre localité.

Il faut constater que les mal-lotés ont été obligés de se servir des lois existantes pour sortir de la boue et aménager leurs voies. On pouvait examiner la question sous tous ses aspects, il n'y avait pas d'autre solution. Les mal-lotés se sont trouvés placés devant le dilemme suivant : ou se servir de la loi pour aménager le lotissement ou rester dans la boue.

C'est dans ces conditions que nous avons fait tous les efforts pour sortir de la loi le plus vite possible. La Municipalité a fait un gros effort pour réaliser le travail administratif concernant les lotissements de Saint-Denis. Toutes les formalités administratives qui dépendent de la Mairie de Saint-Denis ont été accomplies. Il n'y a plus à l'heure actuelle un seul lotissement tombant sous le coup de la loi Sarraut dont le dossier administratif ne soit pas constitué. En deux années nous avons liquidé complètement cette question.

Les dossiers techniques dont la constitution dépend des services des Ponts et Chaussées sont complètement établis

sauf pour les rues d'Aulnay et de Sevran, puis les rues Menand, Emile-Zola et J.-B. Clément en raison de difficultés particulières à ces deux lotissements. Pour les mêmes raisons, les associations syndicales n'ont pu y être constituées.

Toutes les autres associations syndicales ont été constituées. Les lotissements Gabriel Lafage, ceux de la rue des Renouillères et du Docteur Pinot attendent la subvention qui sera donnée à la prochaine réunion de la commission d'attribution.

Partout ailleurs, à la Saussaie, aux Basses-Noelles, aux Francs-Moisins, les travaux sont en cours d'exécution ou terminés. Seule l'impasse Riboulet a vu ses travaux arrêtés par la mauvaise volonté d'un riverain récalcitrant. En somme, sur 51 rues qui tombent effectivement sous le coup de la loi de 1928, les travaux sont exécutés ou en cours d'exécution dans 42 rues.

A la fin de l'année ils seront terminés dans toutes ces rues et commencés dans 4 rues sur les 9 qui restent.

Il n'y a guère que le lotissement de la Prairie et le lotissement Saint-Léger qui n'auront pas encore commencé leurs travaux pour des raisons tout à fait particulières.

La Municipalité de Saint-Denis est entrée en pourparlers avec la Préfecture de la Seine et elle a obtenu que les rues du quartier Franc-Moisin qui ne tombent pas sous le coup de la loi Sarraut puissent à l'occasion en bénéficier pour terminer leur aménagement incomplet. De même pour l'aménagement du quartier Saint-Léger et les Tartres.

Ainsi l'aménagement des lotissements de Saint-Denis a fait un grand pas en avant depuis trois ans. Encore quelques efforts et il sera complètement résolu.

LE SQUARE THIERS A CHANGE DE NOM

A l'occasion de l'anniversaire de la semaine sanglante de mai 1871, le Conseil municipal de Saint-Denis a pris l'initiative de débaptiser le square Thiers pour lui donner désormais le nom de Pierre-de-Geyter.

Thiers, nom de triste souvenir, qui rappelle celui qui eut la responsabilité de nombreux assassinats pendant la Commune de Paris.

Pierre de Geyter, nom de l'honnête ouvrier qui composa les mâles strophes de l'Internationale, devenu l'hymne d'un peuple couvrant un seizième du globe, l'Union soviétique, tout en restant le chant de révolte et d'espoir des prolétaires du monde entier.

Des Bains-Douches dans le Quartier de la Plaine

Petit à petit le quartier de la Plaine, si longtemps délaissé, se transforme.

Il a vu se créer d'abord un crèche, ensuite une cantine maternelle et maintenant un établissement de bains-douches y est ouvert.

Nous avons en effet promis cette dernière réalisation sans perdre de temps. Le Conseil Municipal a poussé activement l'affaire et l'établissement a ouvert ses portes pour le 1^{er} août.

Conçu d'une façon très moderne, ce nouvel établissement sera bien accueilli par les travailleurs du quartier qui ne seront plus dans l'obligation de se diriger sur la capitale pour procéder à leurs soins de toilette.



La façade.

L'Hôtel de Ville s'améliore

Il n'est pas de coin que la Municipalité oublie; et, basé sur ce principe, le Conseil Municipal s'est guidé pour améliorer la Maison Commune.

L'Hôtel de Ville n'avait depuis sa construction jamais fait connaissance avec les peintres, tout au moins pour certaines de ses parties.

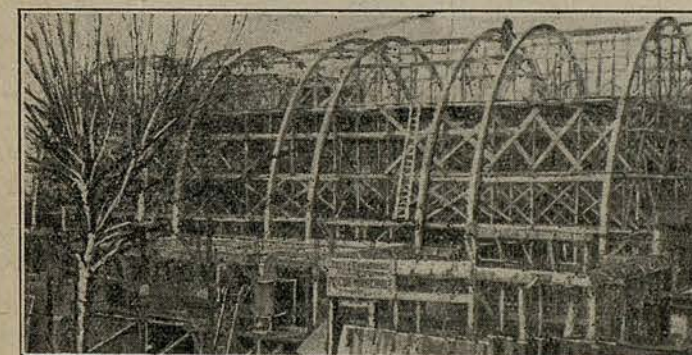
Les murs étaient d'une saleté repoussante, les bureaux eux-mêmes n'en valaient pas mieux.

Il a été remédié à cette situation. Certes, il resterait encore beaucoup à faire, mais la situation financière nous l'interdit. Nous avons dû nous contenter de

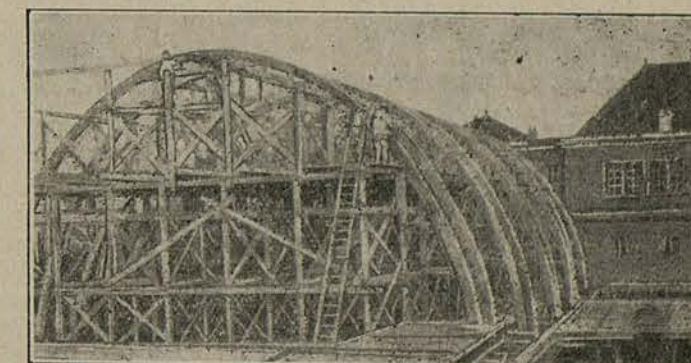
moderniser et de réaménager le mieux possible ce lieu dans lequel toute la population est susceptible de se rendre.

Les employés de la Mairie travaillent maintenant dans des locaux plus sains et la Maison Commune est devenue plus accueillante à tous.

La Piscine municipale



Côté façade.



Côté rue de Paris.

Oui, ça y est, la piscine est construite en dépit de toutes les mauvaises langues.

Depuis les maçons jusqu'à la moindre corporation, tous se sont mis à la besogne d'arrache-pied.

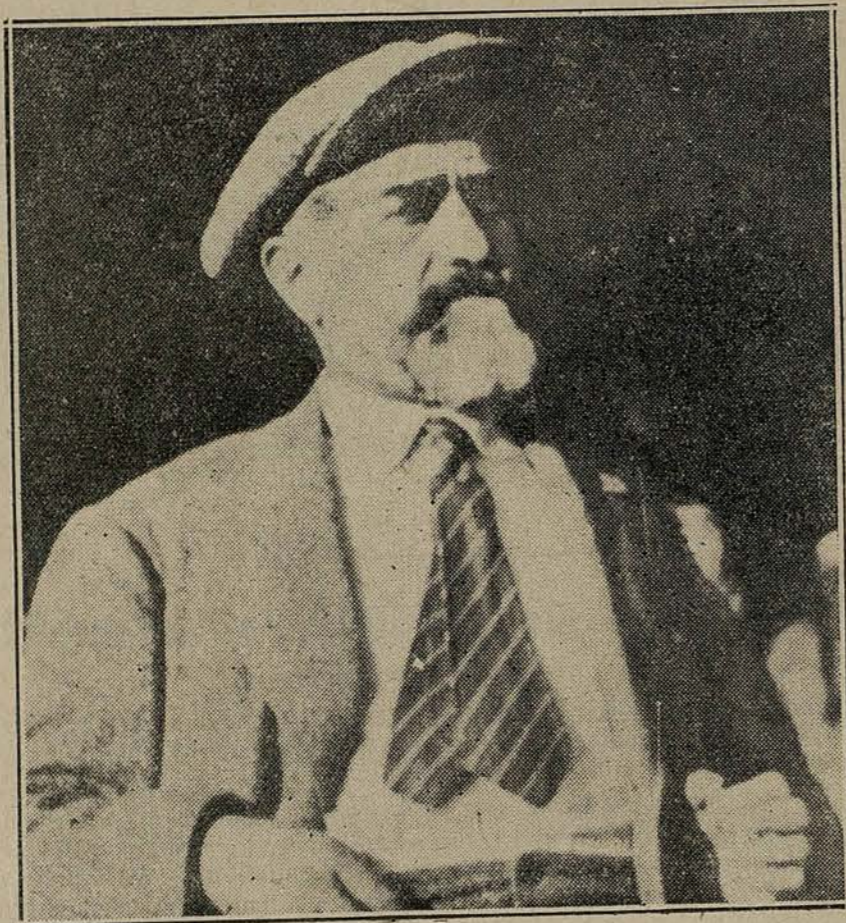
Et aujourd'hui la piscine s'élève majestueusement.

Bientôt les habitants de Saint-Denis pourront y pénétrer et se livrer au sport de la natation.

C'est en effet le 1^{er} octobre que l'inauguration du nouvel établissement aura

lieu et à partir du 2 octobre la population sera admise à en profiter.

Les travailleurs seront donc nombreux le 1^{er} Octobre pour célébrer cette nouvelle réalisation de la Municipalité Ouvrière.

René-Louis POIRSON n'est plus !

René-Louis Poirson (1876-1932).

Le Conseil Municipal de Saint-Denis est en deuil, il a perdu voici quelques mois un de ses meilleurs membres.

C'est au cours d'une séance tragique de l'Assemblée Communale que René-Louis Poirson est mort.

Il est disparu encore en pleine force. Il s'est éteint prématurément au milieu d'une assistance d'hommes qui l'aimaient et l'admiraient tant sa parole était prenante, tant sa foi était profonde, tant son dévouement était grand.

Poirson succomba à la suite d'une hémorragie cérébrale quelques minutes après avoir fait une énergique intervention.

Les travailleurs dionysiens sont venus nombreux accompagner le regretté disparu à sa dernière demeure.

Avant de le transporter au Champ du Repos, notre ami Jacques Doriot, député-maire, au nom du Conseil Municipal fit l'éloge funèbre de René-Louis Poirson dans un discours émouvant que nous reproduisons ci-dessous :

Allocution de Jacques Doriot

« L'un de nos meilleurs militants vient de disparaître. Louis-René Poirson a été arraché brutalement à la vie il y a quelques jours, alors qu'il était en pleine activité et en pleine force.

Il était arrivé à la séance du Conseil alerte, portant allègrement ses 56 ans. Il discuta avec quelques camarades, s'intéressant à tout, posant des questions, donnant rapidement et précisément son avis.

A 23 h. 10 il prenait la parole pour quelques instants; à 23 h. 20 il apportait quelques précisions à son premier discours; il parla comme toujours, clairement, lucidement, avec une force et une foi juvéniles. Ces paroles prononcées avec une grande conviction et beaucoup de flamme avaient atteint pleinement leur but. Son style était tranchant comme une hache. Son intervention avait produit une impression profonde sur l'assemblée municipale

qui se disposait à la faire sienne tant, elle semblait partir du fond de la conscience.

A peine assis, il fut pris d'un léger toussotement, puis d'une quinte, il se leva comme pour se donner de l'air, puis il retomba. Les camarades se précipitèrent sur lui, la mort avait fait son œuvre. Il était 23 h. 30.

Personne d'entre nous ne voulait croire que c'était déjà fini, nous avions contre la plus cruelle vraisemblance un vague espoir dans notre hébétément.

J'aurai toujours devant les yeux le spectacle de cette Assemblée d'hommes expérimentés, énergiques, habitués aux difficultés de la vie et de la lutte et complètement désolés.

Nous ne pouvions pas nous faire à l'idée cruelle que Poirson n'était plus, que la mort avait été la plus forte dans son combat contre le plus vivant des hommes. Il a fallu cependant se faire à la plus dure et à la plus triste des réalités.

Ses origines

Louis-René Poirson était né à Paris le 29 mai 1876; dès son jeune âge, il se fait remarquer par son ardeur au travail et sa vive intelligence. A l'âge de onze ans il obtint une bourse, le second sur 3.000, pour l'école Colbert. Il fait pendant trois ans de solides études préparatoires qui lui permettent d'acquiescer ensuite une culture considérable. Son rêve est de devenir polytechnicien, il ne peut pas le réaliser.

A l'âge de 14 ans il est obligé, par des circonstances difficiles de famille, d'abandonner son école et d'entrer seul dans la vie.

Il part alors dans une famille de bûcherons à Villeneuve-sur-Yonne qui avait guidé ses premiers pas.

C'est là qu'il apprend le métier qu'il devait professer ensuite avec tant d'autorité, celui de distillateur-chimiste et qui le faisait respecter malgré ses idées très connues par tous ses employeurs.

Poirson devient révolutionnaire

C'est là aussi que le jeune révolté à qui la vie s'annonce dure apprend à connaître les premières bribes de la doctrine révolutionnaire.

Tout de suite il est attiré et séduit par l'esprit de classe des bûcherons du centre de la France.

Il revient bientôt à Paris pour exercer la profession qu'il se donnait. En même temps, ce travailleur acharné continue à étudier.

Il suit les cours professionnels, il va écouter les conférences de la Sorbonne, il est partout où l'on peut apprendre.

Rien de ce qui intéresse la vie humaine et la vie sociale, les sciences, les arts, les mathématiques, ne lui est étranger.

Sa conversation était extrêmement brillante et étonnait par l'étendue de ses connaissances. Il avait étudié le passé dans les livres, il étudia le présent dans la vie, il le comprit immédiatement dans toute sa réalité.

Un homme actif et intelligent comme lui, dont la jeunesse n'avait été bercée que par la chanson qui berce la misère humaine, ne pouvait se borner à être un spectateur de la lutte de classes.

Il devait fatalement en devenir un acteur.

Il ne pouvait pas ne pas devenir militant. Il y a déjà 25 ans que les organisations ouvrières le comptent dans leur branche.

Le militant

Poirson se donne au mouvement avec toute sa passion et son ardeur. Il comprend immédiatement que le mouvement d'émancipation des travailleurs a besoin de multiples organisations.

C'est ce qui le pousse à être membre du Parti Socialiste, puis à Tours membre du Parti Communiste Français. Puis il se syndique et

pendant parmi les techniciens la besogne d'organisation est plus dure à faire que parmi les ouvriers. Il est membre actif de l'Union des Techniciens. Il est un des principaux organisateurs des chimistes.

Il est également coopérateur, et l'Union des Coopérateurs l'a eu un temps parmi ses dirigeants.

Il se consacre aussi à l'organisation qui lutte contre la répression « le S.R.I. ». Pour lui, le devoir de solidarité à l'égard des camarades victimes de la vindicte du Pouvoir était sacré.

Il était aussi espérantiste, travaillant de son mieux à trouver les moyens de rapprocher les prolétaires par-dessus les frontières. Parlant fort bien cette langue nouvelle, il avait ouvert, en avril 1930, le 10^e Congrès de la Fédération Espérantiste Ouvrière qui se tenait à Saint-Denis et les Congressistes ont conservé de lui un souvenir particulièrement affectueux.

Sa jeunesse laborieuse et difficile l'a amené à comprendre le problème social et le grand drame qui met quotidiennement aux prises le capitalisme et la grande masse des travailleurs.

Le défenseur des humbles

Mais c'est aux locataires qu'il consacre le plus d'activité; il fallait le voir donner ses conseils avisés aux locataires qui venaient le trouver dans les permanences de la section. Personne ne connaissait mieux que lui la législation sur les loyers, il connaissait sur le bout des doigts les droits des uns et des autres.

Il savait éviter les chausse-trapes dont la loi est remplie pour les locataires et les services compétents de la Municipalité se souviendront longtemps encore de ses interventions rapides et énergiques sur les questions locatives.

Des milliers de travailleurs sont passés entre ses mains. Il avait pour tous une attitude cordiale. Le renseignement demandé arrivait avec rapidité, il était accompagné d'un mot d'esprit aimable.

On lui chercherait vainement parmi tous ceux qui l'ont approché un seul ennemi. Cet homme instruit et serviable était estimé de toute la classe ouvrière et respecté même par nos ennemis les plus farouches.

Avant ceux de Saint-Denis, les travailleurs de Créteil avaient reconnu ses qualités éminentes. A deux reprises et dans des conditions très difficiles, Poirson avait été élu conseiller municipal de Créteil.

En 1925 lorsqu'il vint habiter Saint-Denis, il était élu à Créteil. En quelques semaines, ce modeste, qui ne brigua pas les honneurs, fut remarqué par les militants dionysiens. Aux élections complémentaires qui suivirent les grandes manifestations du 12 octobre 1925 contre la guerre du Maroc, il fut élu.

Il fut réélu en 1929 et en 1930.

Au Conseil Municipal, il intervenait fréquemment, apportant des suggestions multiples, toujours intéressantes et à retenir.

Récemment le Conseil l'avait désigné comme son représentant dans l'Office Public d'Habitations à Bon Marché que la Ville a constitué.

L'attachement à son parti

Mais c'est dans les périodes difficiles que l'on découvrait le vrai Poirson, c'est quand le Parti auquel il était indéfectiblement attaché avait des difficultés qu'il montrait ses qualités essentielles.

Dans un Parti Révolutionnaire qui a l'avenir devant lui et la raison pour lui, les difficultés naissent aussi souvent de l'intérieur. Aux attaques de l'extérieur on est toujours prêt à faire front. Les difficultés intérieures sont plus âpres à vaincre, elles sont créées par les fatigués, les lassés, les transfuges, quelquefois même par la main directe de l'ennemi. A Saint-Denis, notre Parti a plus souvent connu les secondes que les premières.

C'est dans ces moments que l'admirable militant se découvrait, il frappait sans pitié, sans considération de l'amitié passée ou récente, celui qui portait préjudice au Parti ou à son action.

Il frappait fort, mais il frappait juste, sans aucun ménagement, allant droit au but qui était de garantir l'existence et la vie du Parti et du mouvement.

En vrai révolutionnaire, il savait se battre et ceux qui l'ont vu dans ces périodes ont senti éclater son honnêteté proverbiale et sa foi profonde dans les destinées du Parti des Travailleurs.

Son appel dans ces périodes troublées était vraiment le cri unanime de la conscience ouvrière.

Il ne cachait pas son admiration pour le prolétariat de Saint-Denis; ce qui l'avait frappé ici, c'est que toutes les tentatives pour entamer le bloc du prolétariat étaient restées vaines, alors qu'ailleurs elles avaient quelquefois réussi. Il me disait un jour : « A Saint-Denis, ils n'auront jamais le Parti. »

Les travailleurs dionysiens lui rendaient bien cette grande affection, on le respectait parce qu'on sentait que ses multiples connaissances lui auraient permis d'être autre chose que le fidèle serviteur du prolétariat.

On l'aimait parce qu'on le savait profondément honnête, on le respectait parce qu'on le savait sincère.

Aujourd'hui, il n'est plus. Il laisse derrière lui une femme et un fils qui avaient encore bien besoin de son soutien et de son affection. Qu'on me permette, au nom du Conseil Municipal et des organisations ouvrières de Saint-Denis, de leur présenter ainsi qu'à sa sœur et à toute sa famille nos condoléances douloureusement émues.

Et toi, Poirson, vieux lutteur fougueux et intègre, adieu. »

La Bibliothèque et le Musée

I. — Bibliothèque municipale.

L'importance d'une bibliothèque publique résultant, non seulement du nombre de ses volumes et de la valeur des collections qu'elle conserve, mais aussi de son activité, nous croyons utile de citer, d'après le rapport du conservateur, à la dernière séance de la Commission de la Bibliothèque, les chiffres relatifs à celle de Saint-Denis.

Au cours de l'année 1931, la bibliothèque de notre Ville a prêté ou communiqué 38.306 volumes à 10.896 lecteurs, réalisant ainsi une moyenne de 170 volumes pour 48 lecteurs par jour ouvrable.

Notons que pour l'année 1930, les chiffres avaient été de 33.672 volumes prêtés ou communiqués à 9.523 lecteurs. Et il est dès maintenant certain que la statistique de 1932 montrera encore un important accroissement par rapport à celle de 1931.

D'autre part, au cours du même exercice 1931, les recettes faites par la bibliothèque ont été les suivantes :

1° Produit du droit d'inscription au prêt de volumes à domicile	Fr. 3.620
2° Dons à la Bibliothèque	730
3° Vente de fascicules du supplément au catalogue	107
4° Subvention du Conseil Général de la Seine	3.539
TOTAL	Fr. 8.006

Pour l'exercice 1930, les mêmes recettes avaient donné un total de 6.022 fr.

Signalons encore qu'au cours de l'an-

née 1931, la bibliothèque s'est enrichie de 1.285 volumes, dont 1.058 par voie d'achat et 227 par dons. Rappelons enfin que l'heureuse transformation de l'une des salles en *salle de lecture des périodiques* permet maintenant à tous les lecteurs de trouver, rassemblés à la Bibliothèque, un nombre important des principales publications périodiques : revues, magazines, journaux.

La Bibliothèque Municipale, 4, place de la Légion-d'honneur, est ouverte tous les jours non fériés (sauf le vendredi), de 14 heures à 18 h. 30 et de 20 heures à 22 heures.

II. — Musée.

Au cours de l'année 1931, le Musée Municipal de Saint-Denis a reçu 2.668 visiteurs, et bien que la statistique de 1932 doive se montrer en légère augmentation sur le chiffre de 1931, il est bien certain qu'un effort, notamment en ce qui concerne la publicité, doit être tenté pour faire mieux connaître notre musée et y attirer un nombre plus considérable de visiteurs.

Ceci d'autant plus que les collections ne cessent de s'accroître de pièces intéressantes, tant par dons que par achat. A cet égard, il nous faut signaler particulièrement l'acquisition de plusieurs peintures de Pierre-Jacques Pelletier, artiste mort récemment et qui, s'il n'était pas dionysien, vint à Saint-Denis dans sa jeunesse. Plusieurs de ses toiles évoquent fidèlement notre région, et surtout l'île Saint-Denis, ainsi que les bords de la Seine. Notons encore, pour les achats, une série de six charmants

dessins de V. Lannay, qui nous montrent l'église abbatiale et ses abords, de 1830 à 1840. Parmi les dons, citons ceux de Mlle Richert, auteur d'une très intéressante suite de lithographies relatives à la Maison d'Education de la Légion d'Honneur; de R. de Gallardo (souvenirs concernant Mme Le Ray, ancienne surintendante de la Légion d'Honneur, et notamment un très fin portrait de son mari, l'amiral Le Ray, daté de 1846), et de M. C. Picard (grande peinture de A. Rouby).

Signalons encore l'entrée, dans les collections du Musée et de la Bibliothèque, de très importants documents concernant Pierre de Geyter, compositeur de *l'Internationale*, qui vient de mourir dans notre Ville : documents remis au Musée par Jacques Doriot, Député-Maire de Saint-Denis. Parmi ces pièces figure la lettre capitale d'Adolphe de Geyter, reconnaissant son frère Pierre comme seul auteur de la musique de *l'Internationale*. Les documents, ainsi que le masque mortuaire de Pierre de Geyter, vont être exposés dans une des salles du Musée.

Il nous reste enfin le douloureux devoir de rappeler la disparition, au début de l'année 1932, de deux grands amis du Musée de Saint-Denis, MM. Henri Faucoupré, membre de la Commission du Musée, et Paul Marmottan, bienfaiteur du Musée.

M. Paul Marmottan, lorsqu'il s'est éteint, venait de nous faire un nouveau et important don, sur lequel nous reviendrons, de peintures, dessins et objets d'art. Son testament laisse à la Ville de Saint-Denis, pour son Musée, une somme de 140.000 francs.

ERRATUM

Une coquille malheureuse fait dire à notre Camarade J. Doriot dans son article "Année de Misère", page 2, deuxième colonne, cinquième alinéa : "En exagérant on peut évaluer....." — Il faut lire : "En exagérant rien on peut évaluer.....".